



Assemblée générale

Distr. générale
16 avril 2001
Français
Original: anglais/français

Comité préparatoire de la Conférence internationale sur le financement du développement

Troisième session

2-8 mai et une semaine entière en octobre/novembre 2001

Point 2 de l'ordre du jour provisoire*

Contributions au processus préparatoire de fond et préparatifs de la Conférence internationale sur le financement du développement

Récapitulatif des initiatives et des thèmes proposés par les gouvernements

Note du Secrétaire général

Dans sa résolution 55/245, l'Assemblée générale a invité les gouvernements à soumettre au secrétariat chargé de la coordination du financement du développement, au plus tard le 15 avril 2001, une brève sélection d'initiatives ou de thèmes susceptibles d'aider à mieux circonscrire les travaux préparatoires de fond, dans le cadre des questions de fond inscrites à l'ordre du jour, étant entendu qu'un récapitulatif de ces suggestions devrait être soumis au Comité préparatoire de la Conférence internationale sur le financement du développement lors de sa troisième session. On trouvera ci-après le récapitulatif des suggestions que les délégations membres ou observatrices ont formulées à ce titre, classées dans l'ordre où le secrétariat les a reçues.

* A/AC.257/21.

Table des matières

	<i>Page</i>
1. Israël (28 mars 2001)	3
2. Ex-République yougoslave de Macédoine (29 mars 2001)	4
3. Bhoutan (3 avril 2001)	4
4. Kirghizistan (6 avril 2001)	5
5. Suisse (12 avril 2001)	5
6. Suède (au nom de l'Union européenne) (12 avril 2001)	8
7. Sainte-Lucie (12 avril 2001)	16
8. République tchèque (13 avril 2001)	18
9. Fidji (au nom des petits États insulaires en développement membres du Groupe du Pacifique Sud) (13 avril 2001)	20
10. États-Unis d'Amérique (13 avril 2001)	22
11. Samoa (au nom de l'Alliance des petits États insulaires) (13 avril 2001)	23
12. République islamique d'Iran (au nom du Groupe des 77 et de la Chine) (14 avril 2001)	29
13. Japon (15 avril 2001)	34
14. Burundi (16 avril 2001)	34
15. Australie (16 avril 2001)	38

1. Israël

28 mars 2001

Israël espère vivement que la Conférence internationale sur le financement du développement, qui se tiendra l'an prochain, aura des résultats encourageants et constructifs. Mon pays a participé aux sessions extraordinaires que l'Assemblée générale a récemment consacrées aux affaires économiques et sociales, l'une sur le développement social, à Genève, et une autre sur les femmes, à New York, par exemple. Il y a eu, dans chaque cas, beaucoup de discussion, et le tout a été résumé dans un document de fin de session ou plan d'action volumineux, qui, aussi imposant et obligatoire qu'il ait été, ne constituait guère plus qu'un exercice de rhétorique.

Nous sommes donc d'avis qu'aussi importantes que certaines réformes puissent être pour le processus de financement du développement, qu'elles se rapportent à la bonne gouvernance à l'échelle nationale ou à la gestion et à la transparence des institutions financières internationales, c'est de réformer les modalités de préparation de la Conférence qu'il faut se préoccuper avant tout à ce stade. Il importe au plus haut point que la question de cette réforme ait été abordée avant la prochaine session du Comité.

Israël estime que les trois grands principes suivants devraient sous-tendre les préparatifs de la Conférence :

a) Ne pas établir de longs documents finals : nous n'avons pas besoin d'un autre plan d'action ou d'une autre déclaration contenant des centaines de paragraphes et d'engagements qui ne serviront une fois encore que de grille de référence pour les sommets à venir;

b) Ne pas consacrer des journées et des semaines entières à la rédaction : nous ne pouvons pas nous permettre de passer des heures et des journées interminables à rédiger;

c) Éviter le défilé des chefs d'État qui interviennent pour la forme, ne sont écoutés que par quelques-uns, dans le meilleur des cas, et repartent au plus vite.

Nous présentons en conséquence ci-après un certain nombre de propositions qui nous paraissent pouvoir grandement contribuer au succès de la Conférence.

Propositions

1. Externalisation

L'Assemblée générale devrait faire appel à des services privés pour préparer la Conférence. Le sous-traitant organiserait les principaux groupes de travail et comités de manière à garantir la participation active du secteur privé et de la société civile. Nous voyons dans la participation du secteur privé la clef du succès de la Conférence. L'aide publique au développement et les autres types d'aide, dont une grande partie est en fait dépensée dans les pays donateurs, ne devraient pas constituer l'axe principal de la Conférence, qui devrait porter plutôt sur les moyens d'intéresser le secteur privé et d'attirer les investissements durables à long terme. Pour cela, il faudra que des experts ayant les connaissances et les capacités nécessaires participent à la Conférence et à ses sessions préparatoires.

2. Groupes de travail

La Conférence devrait s'organiser autour de six groupes de travail, correspondant chacun à l'un des thèmes principaux recensés dans le rapport du Secrétaire général, et comprenant des spécialistes des finances, des représentants du secteur privé, du Secrétariat de l'ONU, des institutions financières internationales et des autres organismes compétents, ainsi que des représentants des États Membres.

3. Six propositions de projets

Lors de sa troisième session, le Comité devrait déjà se scinder en six groupes de travail qui proposeraient un nombre limité de projets spécifiques et réalistes, élaboreraient des propositions relatives à l'exécution desdits projets, et formuleraient des suggestions concernant les réformes nécessaires dans les domaines considérés. Nous devrions nous garder de produire des documents trop longs et qui n'apportent rien, et nous attacher plutôt à ce que les groupes de travail établissent chacun un document distinct, qui soit bref et traite de problèmes de fond.

4. Réforme de la conférence

S'agissant de la Conférence elle-même, Israël suggère que la cérémonie d'ouverture, à laquelle participent les chefs d'État, se limite à un discours par groupe régional et par grande institution financière. Au lieu de discours sans fin, chaque chef de délégation ferait partie de l'un des six groupes de travail, de façon à pouvoir discuter et valider les projets et les propositions du groupe. Lors de la séance de clôture, les délégations adopteraient en guise de document final une compilation des propositions faites par chaque groupe de travail.

5. Texte introductif

Un comité spécial plénier de la Conférence devrait se réunir en vue de rédiger un texte introductif dans lequel il définirait les objectifs généraux du sommet, dans l'esprit de l'introduction au rapport du Secrétaire général. Des activités parallèles, auxquelles participeraient des spécialistes des finances, le secteur privé et d'autres acteurs compétents, pourraient contribuer à créer des contacts formels et informels à long terme entre les participants.

La Conférence ne pourra donner de résultats concrets et réalistes que si elle est préparée de manière inventive, sur la base d'éléments et de paramètres novateurs. Nous avons tous désespérément besoin de parvenir à des résultats probants, et les pays en développement seraient les premiers à en convenir. Nous ne voulons pas d'un autre plan d'action ou document final qui, au lieu de servir à élaborer un projet de développement, ne constituerait qu'une grille de référence pour le sommet.

2. Ex-République yougoslave de Macédoine

29 mars 2001

Afin d'atteindre les principaux objectifs que vise le financement du développement, il est essentiel de réformer l'ONU. Tous les principaux organes de l'Organisation devraient faire l'objet d'un processus de réforme. La réforme de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social revêt une importance primordiale. L'Assemblée devrait se réunir toute l'année et fonctionner différemment. La Deuxième Commission devrait traiter de toutes les questions rela-

tives au financement du développement tout au long de l'année, sans interruption.

Le Conseil économique et social perd actuellement beaucoup de son utilité et de son efficacité du fait de sa composition. Il importe de ramener le nombre de ses membres à 25 ou 26. Le Conseil devrait se réunir toute l'année en tant que principal organe directeur de l'Organisation pour la coopération économique et sociale internationale. Le fonctionnement devrait en être analogue à celui du Conseil de sécurité.

3. Bhoutan

3 avril 2001

Se référant au paragraphe 4 de la résolution 55/245 de l'Assemblée générale, concernant l'adoption de l'ordre du jour et l'organisation des travaux de la Réunion internationale de haut niveau chargée d'examiner la question du financement du développement à l'échelon intergouvernemental, la Mission permanente du Royaume du Bhoutan souhaiterait proposer « les initiatives et thèmes suivants », pour examen dans le cadre des préparatifs de la prochaine Conférence internationale sur le financement du développement :

a) Aide publique au développement et aide financière concessionnelle aux projets et programmes de développement entrant dans le cadre fixé au paragraphe 19 de la Déclaration du Millénaire (résolution 55/2 de l'Assemblée générale), dans laquelle les participants au Sommet du Millénaire ont décidé de réduire de moitié la proportion de la population mondiale dont le revenu est inférieur à 1 dollar par jour et celle des personnes qui souffrent de la faim. Sont expressément visés les projets et programmes dont le financement ne peut pas être assuré moyennant des investissements directs étrangers ou des prêts commerciaux, qui créeraient un endettement ingérable;

b) Aide publique au développement et aide financière concessionnelle au développement ayant pour objet de mettre en place ou d'améliorer une infrastructure de base adaptée – réseau routier, réseau téléphonique, autres réseaux de communication essentiels – dans les pays les moins avancés et dans ceux que défavorise le plus leur géographie (pays sans littoral ou insulaires en développement). Sont expressément visés les projets et programmes dont le financement ne peut pas être assuré moyennant des investissements

directs étrangers ou des prêts commerciaux, qui créeraient un endettement ingérable;

c) Aide publique au développement et aide financière concessionnelle au développement ayant pour objet d'assurer à tous les enfants âgés de 6 à 15 ans un enseignement primaire de base gratuit et universel;

d) Aide publique au développement et aide financière concessionnelle au développement ayant pour objet de permettre aux femmes, aux enfants et à ceux qui vivent dans la misère d'accéder à des équipements sanitaires de base;

e) Aide publique au développement et aide financière concessionnelle au développement ayant pour objet de protéger l'environnement et de remédier à la pollution des cours d'eau, des lacs et des zones côtières.

4. Kirghizistan

6 avril 2001

Le Gouvernement de la République kirghize propose d'apporter les amendements suivants au projet de document final de la Conférence internationale sur le financement du développement :

a) Chapitre II (« Flux internationaux de capitaux privés ») :

i) Modifier comme suit le deuxième paragraphe :

« Les investissements directs étrangers peuvent contribuer de manière efficace à combler le vide entre épargne et investissement dans de nombreux pays en développement et pays en transition, **notamment dans les pays montagneux** »;

ii) Ajouter un huitième paragraphe libellé comme suit :

« Il est recommandé que les organisations internationales et le secteur privé renforcent leur coopération avec les pays montagneux de façon à assurer le financement de projets de construction, de modernisation et d'entretien de l'infrastructure des transports et des communications dans les régions montagneuses »;

b) Chapitre III (« Commerce ») : insérer la phrase suivante dans le troisième paragraphe :

« Les organisations et les donateurs internationaux devraient prêter une attention particulière aux besoins de développement spécifiques aux pays montagneux en matière de diversification des exportations, notamment à la nécessité d'amplifier l'assistance et la coopération techniques. »

5. Suisse

12 avril 2001

Financement des biens collectifs internationaux

Sous la rubrique 4, intitulée « Renforcer la coopération financière internationale pour le développement, notamment au moyen de l'aide publique au développement », les modalités suivant lesquelles les biens collectifs internationaux peuvent et/ou devraient être financés constituent, à ce stade d'avancement des travaux du Comité, une question extrêmement importante, qui exige un examen plus approfondi, et pourrait ouvrir la voie la plus avantageuse à suivre. La communauté internationale a déjà mis au point et établi un certain nombre de mécanismes de participation au coût des biens collectifs internationaux consistant par exemple à harmoniser et à coordonner l'utilisation des infrastructures de transport et de communication, ou à faire payer des droits de survol aux compagnies aériennes. De nouvelles modalités de financement des biens collectifs internationaux ont déjà été mises à l'essai, dont le Fonds pour l'environnement mondial, le mécanisme pour un développement « propre » et l'Alliance mondiale pour les vaccins et la vaccination. De nouveaux types de biens collectifs internationaux apparaissent comme « la lutte mondiale contre les maladies » ou « la fixation du carbone » qui nécessitent de nouveaux accords de livraison et de financement. De même, certains pays emploient déjà ou étudient de nouveaux moyens de mobiliser des ressources en vue d'assurer le financement systématique des biens collectifs internationaux et de l'aide publique au développement. Nous suggérons donc que, lors de l'examen des questions réunies sous la rubrique 4, à sa troisième session, le Comité accorde la priorité au financement des biens collectifs internationaux. Il nous paraît souhaitable de poursuivre l'étude des différentes pratiques existantes

et de débattre d'un certain nombre de questions dont les suivantes :

a) Quels sont les enseignements à tirer de certains des accords de financement des biens collectifs internationaux mis en place à ce jour?

b) Tel ou tel de ces accords livrerait-il les clefs qui permettraient de concevoir des accords de financement pour certains des biens collectifs internationaux auxquels ne sont pas actuellement affectées de ressources suffisantes?

c) Quelle expérience différents pays ont-ils acquise en matière de mobilisation et d'allocation de ressources supplémentaires pour les biens collectifs internationaux?

d) Comment peut-on déterminer si l'auto-provisionnement est inférieur à la coopération internationale par les biens collectifs internationaux?

e) Où et comment les modalités d'aide publique au développement et de biens collectifs internationaux diffèrent et/ou se chevauchent-elles?

f) Quels liens existe-t-il entre l'aide et son efficacité, d'une part, et le financement de biens collectifs internationaux, d'autre part?

g) Pour quels biens collectifs internationaux serait-il important et souhaitable d'étudier en priorité de nouvelles modalités de financement?

h) Le financement public des biens collectifs internationaux devrait-il servir de catalyseur et de levier pour les contributions privées aux biens collectifs internationaux?

Mobiliser les ressources du secteur privé

Comme l'indiquait la déclaration commune que les coprésidents ont faite à l'issue de la deuxième session de fond du Comité, il est clair que les flux internationaux de capitaux privés peuvent contribuer de façon importante au développement et que les investissements directs étrangers peuvent contribuer de manière efficace à combler le vide entre épargne et investissement dans de nombreux pays en développement et pays en transition. Pays en développement et pays développés doivent relever deux défis particulièrement importants à cet égard : encourager le secteur privé dans son ensemble à investir davantage dans les pays en développement et les pays en transition (volume), notamment par la mise au point et l'amélioration

d'instruments financiers novateurs d'une part, et, de l'autre, faire en sorte que ces flux de capitaux privés aillent aux pays en développement et aux pays en transition, aux régions ou aux secteurs qui ne bénéficient pas encore de ces flux ou qui sont particulièrement tributaires de l'aide extérieure (distribution).

Il va sans dire que le capital se crée d'abord et avant tout sur le territoire national, mais l'aide publique au développement peut constituer un moyen déterminant de relever ces défis en complétant (sans les remplacer) les autres flux de capitaux et en agissant en faveur des investissements privés, locaux ou internationaux. La Suisse s'est donc dotée de plusieurs instruments dont le principe de base consiste à utiliser l'aide publique au développement comme levier visant à mobiliser les capitaux privés dans le cadre de sa stratégie de promotion des investissements dans les pays en développement et les pays neufs. L'objectif est d'épauler des pays qui, ces dernières années, se sont efforcés de lutter contre l'inflation, de réduire leur déficit budgétaire, de privatiser de vastes secteurs de leur économie et de séduire les investisseurs locaux ou étrangers, mais où l'investissement se fait attendre en raison des risques qui demeurent. C'est essentiellement en partageant les risques avec le secteur privé, mais aussi en sensibilisant les investisseurs aux possibilités qu'offrent ces pays, que la Suisse s'emploie à encourager la collaboration entre des sociétés en Suisse (et dans les pays voisins) et des sociétés dans les pays en développement ou les pays neufs. Des mécanismes visant à répondre aux besoins des investisseurs aux différents stades de la mise en oeuvre d'un projet, depuis la première ébauche jusqu'à l'achèvement ont été mis au point : études de faisabilité ou essais pilotes au stade préparatoire, par exemple. L'Organisation suisse pour la facilitation des investissements aide les investisseurs à trouver des partenaires étrangers et à négocier un accord de coentreprise (ou une autre forme de partenariat) une fois que le projet a été élaboré. La Swiss Development Finance Corporation ou l'un des 19 fonds sociaux ou fonds de capital-risque peuvent constituer des sources de financement une fois qu'un projet a atteint le stade de la réalisation.

De nombreux organismes bilatéraux et multilatéraux se sont dotés d'instruments financiers analogues afin de mobiliser des ressources du secteur privé pour le développement. Nous sommes d'avis qu'il convient maintenant de dresser le bilan des expériences faites avec ces instruments, d'échanger des points de vue et

de mettre en commun les pratiques les meilleures. Nous recommandons donc vivement qu'une place importante soit faite à cet aspect de la question du financement du développement dans le cadre des préparatifs de la prochaine conférence.

Dettes et allègement de la dette

Le processus préparatoire – en l'espèce le rapport du Secrétaire général au Comité et les discussions auxquelles a donné lieu la deuxième session de fond – a jusqu'à présent fait une large place à la question de la dette. Cela étant, certains des points soulevés ci-après n'ont pas encore reçu l'attention qu'ils méritent et pourraient constituer la trame d'autres débats.

Nous nous félicitons tous des progrès accomplis en ce qui concerne l'allègement de la dette des pays les plus pauvres depuis la fin du premier semestre 1999. Les ratios de solvabilité de ces pays devraient considérablement diminuer dans les années qui viennent, et la poursuite de l'initiative en faveur des pays pauvres très endettés (PPTE) devrait ramener l'endettement à des niveaux plus bas qu'il n'en a été enregistré depuis les années 70. Une question majeure se pose pour l'avenir : celle de savoir comment les niveaux d'endettement actuels des pays qui ont déjà été aidés dans le cadre de l'initiative PPTE pourront être maintenus à long terme. Un autre problème qui demeure ouvert est celui de l'intégration dans le cadre de l'initiative PPTE des pays touchés par un conflit ou sortant à peine d'une situation de conflit. Certains de ces pays ont accumulé des arriérés de paiement extérieurs considérables, notamment auprès d'institutions financières internationales. Se pose enfin la question de la dette des pays à revenu intermédiaire.

Nous pensons qu'il importera, au moment où nous examinerons la question de la durabilité à long terme, de ne pas nous en tenir aux ratios de solvabilité. Nous devrions prêter la plus grande attention aux perspectives d'ensemble des PPTE, elles-mêmes étroitement liées aux perspectives de croissance durable. Les faibles taux de croissance de ces dernières dizaines d'années sont autant la cause que la conséquence des taux actuels d'endettement. L'augmentation du volume des dépenses sociales, à laquelle le renforcement de l'initiative PPTE donne un poids considérable, importe incontestablement beaucoup s'agissant de jeter des bases saines pour le développement socioéconomique et de réduire la pauvreté, objectifs premiers de l'initiative PPTE. Cela étant, la lutte contre la pauvreté, tout

comme la viabilité à long terme de la dette extérieure, sont liées également aux perspectives de croissance générale et à la réduction des inégalités. Les débats relatifs aux perspectives d'avenir pour les PPTE devraient donc porter essentiellement sur les conditions de la croissance. Comment un climat macroéconomique et institutionnel favorable à l'investissement intérieur privé et à l'apport de fonds étrangers peut-il être créé? Quel type d'assistance technique et financière la communauté internationale doit-elle apporter à cette fin? Comment les PPTE peuvent-ils diversifier le secteur des exportations en vue notamment d'augmenter leur capacité de résistance aux chocs extérieurs?

Les efforts actuellement déployés afin d'alléger la dette des pays à faible revenu ne pourront être amplifiés sans qu'ait été clairement définie une stratégie qui permette de faire une place aux pays touchés par des conflits. Il serait donc bon d'étudier des stratégies de réintégration des pays qui sortent d'un conflit dans la communauté du développement. Les questions suivantes devraient être abordées à ce titre : Quand et comment une assistance financière (allègement de la dette compris) doit-elle être accordée aux pays touchés par des conflits? Comment l'allègement de la dette peut-il être intégré à une assistance de la communauté internationale dans son ensemble? Quelle devrait être la priorité absolue d'une telle assistance? Quel devrait être le rôle des institutions financières internationales? Dans quelles circonstances ces institutions devraient-elles permettre à des organismes bilatéraux et humanitaires de prendre l'initiative?

Les débats concernant la dette extérieure en général, notamment l'endettement des pays à revenu intermédiaire, pourraient porter avant tout sur les incidences que la répudiation et l'allègement de la dette ont sur les perspectives d'amélioration de l'accès au marché des capitaux, et sur la réorientation progressive des flux de capitaux destinés aux pays les moins avancés et aux pays à revenu intermédiaire, opérations bancaires et autres formes de financement de la dette cédant le pas au financement sur fonds propres et à l'investissement direct. On encouragerait ainsi le partage des risques entre pays développés et pays en développement, l'allocation des investissements serait plus efficace et le besoin de liquidités internationales en cas de crise financière diminuerait. Bien que le financement externe générateur d'endettement ait contribué pour beaucoup à la crise d'endettement des années 80, aussi bien qu'aux

crises financières des années 90, il n'a encore été que fort peu débattu de la question.

6. Suède (au nom de l'Union européenne)

12 avril 2001

Plusieurs des questions proposées ci-dessous (signalées par un astérisque) sont multisectorielles. En prenant le rapport du Secrétaire général comme point de départ et en se fondant sur les objectifs généraux de l'UE concernant le processus de financement du développement présentés à la deuxième session du Comité préparatoire, ainsi que sur les discussions de fond de cette session, que les Vice-Présidents ont qualifiées de constructives dans leur déclaration commune, les thèmes proposés ci-dessous sont des suggestions qui, du point de vue de l'UE, méritent une réflexion approfondie. Ils ne reflètent pas nécessairement les priorités de l'UE en tant que telles, mais représentent des objectifs importants pour le processus de financement du développement en accord avec l'objectif général qui est de parvenir à une mobilisation plus efficace des ressources nécessaires au financement des objectifs de développement international. L'éradication de la pauvreté grâce à une croissance durable et à un développement économique et social qui profitent à tous, doit être l'objectif primordial de toutes les initiatives de développement.

Il importe de s'assurer que les travaux et les résultats de la troisième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés ainsi que d'autres processus en cours et notamment de la prochaine session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au VIH/sida et des préparatifs du processus d'évaluation des progrès réalisés 10 ans après la CNUED, contribuent de manière constructive au financement du développement.

Les références aux recommandations figurant dans le rapport du Secrétaire général, mentionnées ci-après ne signifient pas que l'UE approuve ces recommandations, mais qu'elles sont pertinentes par rapport au contenu des thèmes proposés et qu'elles méritent donc d'être examinées plus avant. L'UE est en faveur d'une approche en partenariat, conduisant pays développés et pays en développement à s'engager à prendre

des mesures complémentaires afin de renforcer la mobilisation de ressources aux fins du développement.

Chapitre premier

1. Un environnement favorable*

Durant la session du Comité préparatoire en février, il a été dit à plusieurs reprises que le concept d'environnement favorable pouvait se rapporter à l'environnement à la fois intérieur et international et que l'association de ces deux dimensions lui donnait plus de force à l'égard du financement du développement.

La mobilisation effective des ressources intérieures et des flux de capitaux privés internationaux, exige un environnement favorable. La clef de cet environnement favorable, c'est essentiellement un mode de gouvernement efficace qui implique de prévoir des mesures concrètes précises pour l'avenir. Selon l'article 9 de l'Accord de Cotonou signé par les 77 pays ACP et l'UE, mode de gouvernement efficace est synonyme d'un environnement politique et institutionnel dans lequel les droits de l'homme, les principes démocratiques, la primauté du droit et la nécessité d'une gestion transparente et responsable des ressources humaines, naturelles, économiques et financières sont bien établis. Dans ce contexte, se pose le problème important de la lutte contre la corruption qui est abordée séparément ci-après. D'autres questions concernent les mesures visant à renforcer la participation de la société civile et la gestion avisée et durable des ressources humaines et naturelles.

Un cadre macroéconomique sain dans lequel sont définies des priorités budgétaires rationnelles en matière de santé, d'éducation, de sécurité des pratiques agricoles et alimentaires ainsi que des principes de gestion transparente et responsable des dépenses publiques et un régime fiscal efficace est un autre élément déterminant d'un environnement intérieur favorable. La question des réformes du système financier pourrait peut-être donner lieu à une discussion de fond. Quelles sont les réformes nécessaires pour faire bénéficier les entreprises d'un environnement favorable? Des mécanismes permettant d'augmenter l'épargne et d'améliorer les administrations fiscales pourraient constituer des points de départ.

L'efficacité des marchés financiers intérieurs est liée au bon fonctionnement des marchés financiers in-

ternationaux. Aussi, les travaux en cours sur l'adoption de codes et de normes internationaux améliorés pour la surveillance financière devraient-ils, par exemple, être encore développés de telle manière que davantage de pays y participent et exercent sur eux un contrôle.

Les recommandations 20, 22, 24, 25, 31 et 32 du rapport du Secrétaire général pourraient être considérées en rapport avec cette question.

2. Corruption*

Mettre un terme à la corruption est fondamental pour la mobilisation des ressources intérieures, et des mesures directes et indirectes sont nécessaires, y compris une transparence accrue dans les activités du gouvernement et du secteur privé. La lutte contre la corruption est une des priorités principales du programme de développement et ce message fort a été relayé par bon nombre de pays.

La corruption est cause d'inefficacité ou de recherche d'avantages personnels non productive sur les marchés. En substance, elle contrarie tout ce qui peut contribuer à un environnement favorable et constitue par conséquent un obstacle à la création de ressources.

Notre approche de la corruption doit être élargie et prendre en considération la corruption aussi bien dans le secteur privé que public, et au Nord comme au Sud. L'UE est déterminée à prendre des mesures fermes contre la corruption, y compris en son sein et sur ses propres marchés.

L'UE se félicite de l'ouverture d'une discussion globale concernant la mise en place d'un cadre international renforcé de lutte contre la corruption et rappelle la décision de l'Assemblée générale visant l'élaboration d'un instrument juridique international efficace qui tienne compte des conventions internationales en vigueur. Des actions importantes ont déjà été menées dans ce sens par l'ONU, à savoir l'adoption du Pacte mondial, et à l'échelon régional, l'adoption par l'OCDE de la Convention sur la lutte contre la corruption d'agents publics étrangers dans les transactions commerciales internationales, mais ces actions devraient être élargies et renforcées.

La recommandation 26 du rapport du Secrétaire général pourrait être considérée en ce qui concerne cette question.

Chapitre II

1. Comment élargir les flux de capitaux privés internationaux, les investissements étrangers directs (IED) et autres flux de capitaux privés, à un plus grand nombre de pays en développement, en d'autres termes, comment les pays les plus pauvres peuvent-ils attirer davantage de capitaux privés internationaux, quels sont les facteurs favorisant ces flux et comment optimiser leur effet sur le développement?

Il faut pour cela mieux comprendre la manière dont les pays en développement, en particulier les plus pauvres, peuvent attirer davantage de capitaux privés internationaux, identifier les facteurs favorisant ces flux de capitaux et les obstacles qui les freinent. Il est également nécessaire de déterminer comment ce problème est lié à d'autres questions que le financement du développement amène à examiner.

Points à examiner

- Rôle du crédit à l'exportation et des autorités de garantie et d'organismes correspondants au niveau multilatéral, par exemple l'Agence multilatérale de garantie des investissements (AMGI), ainsi que les organismes de banques de développement multilatérales du secteur privé, comme la Société financière internationale, le Service consultatif pour les investissements étrangers et autres organismes qui peuvent stimuler et favoriser les flux de capitaux vers les pays en développement.
- Rôle de la coopération technique s'agissant d'améliorer la capacité d'absorption des pays en développement, et notamment de renforcer les capacités et les institutions, particulièrement dans le secteur financier.
- Rôle des pays en développement dans l'établissement ou l'amélioration de conditions créant un environnement durable et favorable aux investissements nationaux et internationaux, et notamment d'un contexte juridique, économique et social propice à l'investissement.
- Modalités permettant d'enrayer la fuite des capitaux et d'inverser les flux financiers.

- Moyens d'accroître la contribution des investissements au développement des pays pauvres.
- Rôle de la prévention des conflits.

Les flux de capitaux privés internationaux, notamment les IED, ont un rôle très important à jouer dans la mobilisation du financement du développement. Outre l'apport de capitaux dans un pays, ces investissements peuvent être utiles au développement en encourageant le transfert de connaissances, en augmentant la concurrence, en ouvrant des possibilités d'emploi, etc. Aujourd'hui, les IED dans les pays en développement sont essentiellement dirigés vers un petit nombre de pays et de secteurs. Cependant, des flux de capitaux importants vont déjà en direction de quelques-uns des pays en développement les plus pauvres. Par rapport au PIB et à l'épargne nationale, les IED restent importants dans ces pays. Il faudrait, dans le processus préparatoire de financement du développement, analyser les facteurs qui sont à l'origine de la stagnation et/ou de l'augmentation des flux d'IED dans ces pays, et les obstacles qui existent dans d'autres pays. Il faut s'attaquer aux problèmes des conflits, de la corruption et des irrégularités de gestion. La Conférence devrait également s'intéresser à la manière dont un plus grand nombre de pays peuvent attirer et stimuler les IED et mobiliser d'autres ressources privées. Les garanties internationales, les accords concernant la protection des investissements et la double imposition et d'autres mesures prises dans les pays développés peuvent stimuler et faciliter les décisions d'investissement.

La considération des recommandations 48, 49, 51, 52, 57 et 59 du rapport du Secrétaire général pourrait être constructive à ces divers égards.

Dans ce contexte, les futures mesures favorisant les investissements prévues dans l'Accord de Cotonou entre l'UE et les pays ACP constituent un exemple intéressant.

Il est également nécessaire de s'assurer que les investissements contribuent spécifiquement au développement des pays pauvres et au progrès social, y compris en ce qui concerne les droits des travailleurs.

Les conflits intérieurs et entre les pays ont des conséquences très négatives sur les flux d'investissement étrangers. Les aspects de la résolution et de la prévention des conflits devraient être soulignés dans les discussions sur les flux d'investissement étrangers.

2. Comment mettre en évidence le potentiel que représentent les partenariats entre secteurs public et privé aux fins d'investissement et inciter à en augmenter le nombre?

Un objectif essentiel du financement du développement devrait être de renforcer le rôle catalyseur de l'aide publique au développement (APD) dans la mobilisation de ressources du secteur privé pour le développement. Il n'y a pas, à l'heure actuelle, un nombre suffisant de capitaux à long terme sous forme de prêts et de capital-risque, notamment pour investir dans les infrastructures privées des pays en développement, en Afrique subsaharienne par exemple. Les secteurs public et privé doivent explorer ensemble les modalités de mise en commun de leurs ressources en partenariat dans des domaines et des secteurs où l'investissement public peut efficacement contribuer à la mobilisation d'investissements privés. Les partenariats entre les secteurs public et privé aux fins d'investissement dans des infrastructures privées, tels que les partenariats pour l'environnement urbain coordonnés par le PNUD et le Public-Private Infrastructure Advisory Facility financé par plusieurs donateurs, sont des exemples concrets d'initiatives possibles dans ce domaine.

Le processus de financement du développement pourrait renforcer les efforts actuels de développement en s'attaquant aux principaux obstacles qui se dressent de part et d'autre pour donner leur pleine efficacité aux partenariats entre les secteurs public et privé. Il faut sensibiliser les donateurs à ces mécanismes novateurs pour qu'ils s'engagent à y recourir. Parallèlement, il appartient aux pays en développement de mettre en place l'environnement favorable approprié (législation adaptée, dispositions réglementaires et structures favorisant l'investissement du secteur privé) afin de tirer pleinement avantage des partenariats entre les secteurs public et privé. La considération de la recommandation 55 du rapport du Secrétaire général pourrait être constructive à cet égard.

D'autres domaines de partenariats potentiels entre les secteurs public et privé méritent aussi plus ample examen dans le cadre des initiatives actuelles concernant les propositions d'action dans la lutte contre les maladies transmissibles et à l'appui du plan d'action du millénaire pour l'Afrique et du Pacte mondial avec l'Afrique qui y est associé.

3. Comment simplifier les procédures administratives dans les pays qui cherchent à attirer les investissements étrangers directs?

Le faible niveau des investissements étrangers dans les pays en développement les plus pauvres est, toujours financièrement parlant, un frein considérable au développement. De nombreux pays en développement ont maintenant assoupli et réformé leurs régimes d'investissement. Dans la plupart des cas, les investissements étrangers directs sont réalisés par des sociétés privées qui n'ont d'autre souci que de maximaliser le profit en minimisant les coûts. Dans de nombreux pays, les rouages administratifs sont souvent compliqués et contre-productifs. Ces obstacles ne sont pas toujours nécessaires et peuvent entraîner des coûts inutiles pour les investisseurs. Il est fort probable que davantage d'investissements seraient réalisés si des procédures administratives longues et coûteuses pouvaient être limitées ou simplifiées. On pourrait dans cette optique :

- Aider les gouvernements à mettre en place un système d'investissement ouvert et créer et structurer une autorité en la matière;
- Mettre au point une stratégie et une organisation aux fins de promotion des investissements ainsi qu'un plan de promotion ciblé;
- Identifier et traiter les contraintes et obstacles administratifs aux investissements dans le système fiscal, à l'échelle nationale et locale;
- Créer des organismes d'investissement qui se concentrent sur la promotion et non la réglementation;
- Aider à la mise à jour des systèmes d'information, former le personnel, aider les gouvernements à améliorer les structures de fiscalité des entreprises et les structures favorisant les investissements, et rationaliser le cadre juridique réglementant ceux-ci, tâches qui incomberaient aux partenaires de la coopération aux fins du développement;
- Harmoniser les lois sur les entreprises, ce qui pourrait utilement contribuer à attirer davantage de capitaux privés vers les pays en développement, particulièrement les pays avec des petits marchés fragmentés. À cet égard, on peut citer l'initiative de l'Organisation pour l'harmonisation

en Afrique du droit des affaires mise en place avec l'aide du PNUD.

4. Amener le secteur privé à participer au développement*

Les IED et les flux de capitaux privés pourraient renforcer la contribution du secteur privé à la réalisation des objectifs de développement international, particulièrement en raison de l'importance croissante de ces flux en direction de nombreux pays en développement qu'il faudra nécessairement élargir à d'autres pays, notamment les pays les moins avancés et ceux de l'Afrique subsaharienne. Le secteur privé est un partenaire important en raison aussi de l'expérience et des compétences diverses et complémentaires qu'il apporte et de sa souplesse d'action. Il faudrait examiner les modalités permettant d'en tirer le meilleur parti eu égard aux tendances et aux flux d'IED, les facteurs d'attrait d'un pays pour les IED et le rôle optimal que peut jouer le secteur privé dans les documents stratégiques sur la lutte contre la pauvreté. La session du Comité préparatoire tenue en février a montré qu'il pouvait y avoir consensus quant à la mobilisation des ressources intérieures et aux flux d'IED et à la relation entre environnement favorable intérieur et environnement favorable international. Il conviendrait par conséquent d'envisager de mettre en oeuvre les recommandations figurant dans le rapport du Secrétaire général et, en particulier, les recommandations 39, 48, 49, 53, 56 et 60 qui pourraient être fort productives à ces divers égards.

Chapitre III

Le commerce est un levier important de la croissance économique, nécessaire au développement et à la lutte contre la pauvreté. Dans le cadre du financement du développement, il faudrait s'intéresser à la manière dont les échanges commerciaux influent sur la mobilisation des ressources et contribuent à la croissance et au développement, en mettant plus particulièrement l'accent sur la nécessité d'assurer la cohérence entre la politique commerciale et les autres politiques. Partant, les thèmes suivants pourraient faire l'objet d'un débat ultérieur : « Jouer la carte du commerce en faveur de la croissance » et « Tirer parti des échanges commerciaux aux fins du développement ».

1. Jouer la carte du commerce

Il est essentiel que les pays en développement aient plus largement accès aux marchés. Le principe de l'accès préférentiel aux marchés est admis par le système d'échanges multilatéraux et constitue un élément central de nos politiques commerciales et de développement. La décision prise par l'Union européenne d'admettre en franchise et hors quota tous les produits (hormis les armes) exportés par les pays les moins avancés est exemplaire à cet égard. Nous espérons que cette initiative permettra d'améliorer l'accès de ces pays aux marchés. Parallèlement, il est nécessaire de se pencher sur les améliorations à apporter aux régimes préférentiels afin que tous les bénéficiaires puissent en exploiter pleinement le potentiel.

Le système d'échanges multilatéraux occupe une place centrale dans la poursuite de l'intégration des pays en développement à l'économie mondiale et l'amélioration des possibilités d'accès aux marchés. L'OMC est régie par les principes de non-discrimination, de proportionnalité, de transparence et de respect du droit. Elle assure la prévisibilité des conditions d'accès aux marchés ainsi que la stabilité de celles-ci, et permet aux pays en développement de bénéficier d'un traitement spécial et différencié, créant ainsi un environnement propice non seulement aux échanges commerciaux mais aussi à l'investissement.

Tenir un nouveau cycle de négociations commerciales multilatérales serait la meilleure – sinon l'unique – manière d'ouvrir davantage, en toute impartialité, les marchés dans des secteurs qui intéressent tous les partenaires commerciaux et de servir véritablement les intérêts des pays en développement. Outre l'ouverture des marchés, l'établissement de règles dans des domaines tels que la facilitation des échanges commerciaux, l'investissement et la concurrence serait profitable à ces mêmes pays et permettrait d'accentuer les effets de la libéralisation du commerce sur la croissance et le développement.

L'intégration régionale est un pas vers l'intégration à l'économie mondiale. Les accords commerciaux régionaux peuvent servir la libéralisation en augmentant la crédibilité et la transparence des réformes de politique générale. Les zones de libre-échange régionales peuvent profiter aux pays en développement en garantissant des marchés pour les exportations, en favorisant le développement des infrastructures et en facilitant le partage du savoir-faire. L'intégration ré-

gionale est un moyen d'attirer les capitaux qui financent le développement : elle crée en effet de nouveaux débouchés pour les exportations et donne plus de stabilité aux marchés. Les relations commerciales ont par ailleurs un effet stabilisateur sur le plan politique.

Peut-être serait-il bon d'examiner la recommandation 70 du rapport du Secrétaire général consacrée à ce thème.

2. Tirer parti des échanges commerciaux aux fins du développement

Les pays à économie ouverte se développent plus rapidement que les pays à économie fermée. La libéralisation des échanges et de l'investissement contribue pour une part non négligeable à la croissance et au développement. Elle présente des avantages variables. L'un des principaux objectifs du processus de financement du développement est de recenser les facteurs qui permettent de tirer parti des échanges commerciaux aux fins du développement. Les éléments à examiner sont les suivants :

a) Aider les pays qui cherchent à participer véritablement et de manière avertie au système d'échanges multilatéraux en leur fournissant une assistance technique axée sur les échanges. L'assistance ne peut être efficace que si donateurs et bénéficiaires coopèrent de façon que les efforts soient accordés à la demande, bien ciblés et en synergie à la fois avec l'action gouvernementale et la politique d'échanges multilatéraux;

b) Renforcer les capacités afin de donner la possibilité aux pays de mettre à profit les occasions offertes par l'ouverture des marchés et la libéralisation de l'investissement. Pareille politique devrait permettre de remédier à l'insuffisance de l'offre dans les domaines des ressources humaines, de l'infrastructure et des capacités techniques, ainsi que d'aider les pays à satisfaire aux normes et à la réglementation des marchés d'exportation;

c) Veiller à une meilleure cohésion des politiques économiques mondiales en vue d'assurer la cohérence et la synergie des mesures commerciales, économiques et financières et, partant, de créer un environnement porteur à l'échelon international. Pour ce faire, il faudrait étudier la manière de fournir au mieux l'appui nécessaire à une réforme structurelle et aux politiques connexes. Il faudrait également souligner la

nécessité d'intégrer les questions commerciales aux stratégies nationales de lutte contre la pauvreté;

d) Veiller à une meilleure cohésion des politiques internes adoptées par les pays en développement et les pays développés, l'objectif visé étant d'assurer la cohérence et la synergie des mesures prises (qu'il s'agisse de politique économique, commerciale ou de développement) ainsi que de créer un climat propice au développement, aux échanges commerciaux, à l'investissement et à la croissance économique à l'échelon national. Il importe que les politiques commerciales fassent partie intégrante des stratégies nationales de lutte contre la pauvreté. Les principes inhérents à la bonne gouvernance, tels que le respect du droit, la transparence, l'obligation redditionnelle, la prévisibilité et la stabilité sont essentiels tant à l'échelon national qu'à l'échelon international;

e) La création par l'OMC d'une réglementation multilatérale pour l'investissement, la concurrence et la facilitation des échanges servirait la cause du développement. Une réglementation de l'investissement assurant la non-discrimination, la transparence et la prévisibilité permettrait d'accroître l'investissement étranger direct, élément important du financement du développement. Une réglementation de la concurrence applicable sur le plan intérieur garantit une meilleure affectation des ressources par élimination des pratiques anticoncurrentielles. La facilitation du commerce permet de réduire les coûts en améliorant l'efficacité des échanges;

f) Tirer un meilleur parti de la synergie commerce-investissement. Les pays à économie ouverte et stable dont les politiques économiques sont assujetties à des régimes multilatéraux ou régionaux des échanges ont plus de chance d'attirer les investissements. Investir davantage dans les industries de production permet d'améliorer les résultats à l'exportation. Pour amplifier les effets bénéfiques des échanges commerciaux sur le développement, il est nécessaire d'assurer la cohérence et de renforcer les liens qui existent avec d'autres éléments du processus de financement du développement, notamment ceux liés à la conjoncture intérieure et à l'investissement, tant étranger qu'intérieur.

Peut-être serait-il bon d'examiner la recommandation 68 du rapport du Secrétaire général consacrée à ce thème.

Chapitre IV

1. Accroître l'efficacité de l'aide publique au développement

Une rencontre consacrée au financement du développement est le cadre idéal pour agir dans le sens d'une amélioration de l'efficacité de l'aide au développement, avec la mise au point par les pays en développement de stratégies concertées de lutte contre la pauvreté et l'harmonisation des contributions des donateurs pour un appui coordonné et équilibré. Le rapport du Secrétaire général et les communications de nombreux pays développés et en développement lors de la session de février du Comité montrent que les éléments d'un consensus sur l'efficacité de l'aide existent déjà, et que, si on les réunissait, le processus de financement du développement pourrait contribuer à optimiser l'utilisation des ressources pour le développement.

Un déploiement plus efficace de ces ressources par les donateurs à l'appui des stratégies de réduction de la pauvreté propres à chaque pays exige :

- Que les pays en développement s'engagent à mettre au point des stratégies globales de réduction de la pauvreté, en s'appuyant sur un milieu porteur stable (réglementation appropriée du secteur financier, adoption de mesures contre la corruption, législation ferme des investissements, notamment);
- Que les pays donateurs s'engagent à diriger les ressources vers les pays en développement dans lesquels on compte un grand nombre de pauvres, qui ont mis en place des stratégies de réduction de la pauvreté et qui ont pris des mesures pour instaurer un environnement porteur stable.

Les donateurs devraient également s'engager à 1) accélérer les travaux en cours de façon à simplifier et harmoniser les politiques et procédures opérationnelles; 2) donner plus de souplesse aux systèmes d'ordonnancement et de décaissement; 3) aider à renforcer les capacités et la mise en place de cadres institutionnels pour pouvoir s'appuyer sur les systèmes des gouvernements partenaires afin d'accroître encore l'appui qu'ils apportent; 4) recourir le plus possible aux outils courants de diagnostic et de planification; et

5) renforcer la stabilité et la fiabilité du financement du développement social et économique¹.

L'Organisation des Nations Unies et les fonds, institutions spécialisées et programmes apparentés doivent simplifier et harmoniser leurs propres procédures opérationnelles, notamment par l'amplification et le renforcement d'initiatives telles que le plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement et les services communs. Ces initiatives doivent également être mieux coordonnées avec celles des institutions financières internationales, y compris les institutions régionales. La prise en compte des recommandations 89, 96, 98, 99 et 102 du rapport du Secrétaire général pourrait être constructive au regard des engagements possibles des donateurs, de même qu'un grand nombre de recommandations faites dans le chapitre I au regard des engagements des pays en développement.

**2. Contrôle local : que signifie-t-il et comment est-il appliqué?
Quel est le rôle joué par différents acteurs, notamment les organisations de la société civile?**

Pour que la coopération en matière de développement soit la plus efficace possible, il importe que la société tout entière – hommes et femmes – soit impliquée dans la formulation et l'exécution d'une stratégie nationale de réduction de la pauvreté. Le gouvernement et ses organes, le secteur privé et les représentants de la société civile doivent tous y prendre part. Ces deux derniers sont essentiels dans le processus de développement et leur participation mérite d'être renforcée; ils détiennent en effet toutes les informations et les connaissances qui manquent précisément aux gouvernements, et disposent des filières et des compétences indispensables s'agissant de certains types de mécanismes d'ordonnement.

Les documents stratégiques sur la lutte contre la pauvreté et le plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement sont des instruments clefs pour parvenir à une organisation du développement sous contrôle local et de type participatif au niveau national. Ces processus de coordination devraient, dans la me-

sure du possible, être menés par le pays bénéficiaire. Les stratégies correspondantes aux niveaux régional et bilatéral devraient également être prises en compte. L'Union européenne a récemment conclu avec les pays d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique l'accord de Cotonou, parfait exemple de stratégie globale du développement au niveau régional.

Les recommandations 89, 96, 98 et 99 du rapport du Secrétaire général pourraient être utilement prises en compte.

3. Quels sont les meilleurs moyens d'appuyer la coopération régionale? Quel peut être le rôle de l'aide publique au développement?*

Pour les pays en développement, la coopération régionale peut apporter une solution dans de nombreux secteurs. La principale difficulté consiste à éliminer les obstacles qu'opposent à cette coopération les conflits ou une infrastructure inadaptée. De même, il convient d'identifier les secteurs dans lesquels une synergie peut s'établir entre les usages des pays et les meilleures pratiques. Dans quelle mesure l'aide publique au développement peut-elle améliorer la coopération régionale, et quel rôle les organisations régionales et sous-régionales jouent-elles et pourraient-elles jouer?

4. Biens collectifs mondiaux et régionaux

Il faut régler un problème important s'agissant du financement du développement à savoir comment la communauté internationale répondra aux exigences croissantes de production et de protection de biens collectifs mondiaux et régionaux. Il appartient à tous les pays, tant dans leur secteur privé que dans leur secteur public, de traiter cette question comme il se doit et de développer les moyens permettant de répondre à ces besoins. Il sera essentiel de prévoir les ressources de financement nécessaires, en coopération avec le secteur privé en particulier. Cette question doit être débattue plus avant et donner lieu à une définition plus claire et plus complète de la notion de « biens collectifs mondiaux et régionaux ». Nombre de ces biens revêtent une importance particulière pour les pays en développement. Les conclusions du prochain débat du Comité du développement qui se réunira fin avril, débat qui sera consacré aux biens collectifs mondiaux, devront être prises en compte dans les débats à venir sur la même question. Les recommandations 109,

¹ D'autres questions soulevées par l'Union européenne lors de l'échange de vues intervenu à la deuxième session du Comité pourraient être ajoutées ultérieurement, après de nouvelles consultations au sein de l'Union européenne.

110 et 111 du rapport du Secrétaire général pourraient être prises en compte à ce sujet.

5. Sources et mécanismes novateurs de financement d'un développement durable*

Il s'agit là d'un sujet important et intéressant qui nécessite une analyse plus poussée : avantages et inconvénients, applicabilité et rationalité des éventuelles sources et des différentes formes de mécanismes de financement novatrices. La recommandation 113 du rapport du Secrétaire général pourrait être prise en compte à cet égard.

6. Renforcement des capacités*

Le renforcement des capacités est une question pertinente dans la plupart des domaines à considérer en matière de financement du développement. Il conviendrait à cet égard de définir les priorités : capacité de mobiliser les ressources nationales et internationales, y compris les investissements étrangers directs (IED), pour développer le potentiel des pays les moins avancés afin de profiter de l'ouverture des marchés, de leur permettre de prendre part au système commercial international et de renforcer leurs infrastructures administratives de telle sorte qu'ils utilisent et gèrent efficacement les ressources consacrées au développement. Les recommandations 24, 32, 43 et le paragraphe 65 du rapport du Secrétaire général, par exemple, sont pertinentes eu égard à ce thème intersectoriel.

Chapitre V

Endettement tolérable

Le financement du développement doit amener à réfléchir aux mesures permettant de dynamiser la mise en oeuvre de la deuxième phase de l'Initiative en faveur des pays pauvres très endettés (PPTE), d'assurer que l'allègement de leur dette leur sert à lutter contre la pauvreté, de les aider à maintenir un degré d'endettement tolérable et d'éviter aux pays les plus pauvres de s'endetter encore outre mesure.

On pourrait par exemple envisager : de mieux renforcer les capacités de gestion de l'endettement et d'améliorer les mécanismes nationaux intervenant dans la décision de recourir à de nouveaux emprunts; des méthodes plus efficaces pour faire face aux chocs nationaux et extérieurs; et des conditions de prêts améliorées.

Les recommandations 120 et 126 sont pertinentes dans le cadre de l'Initiative.

Chapitre VI

1. Comment améliorer la cohérence, la coordination et la coopération entre toutes les parties prenantes de l'effort de développement, aux échelons national et international et aux niveaux décisionnel/normatif et opérationnel?*

Pour atteindre les objectifs internationaux de développement, une approche intégrée du développement avec une définition cohérente des politiques, s'appuyant sur les synergies entre les différents domaines d'action et sur les avantages comparatifs des divers intervenants pour mobiliser efficacement un financement aux fins du développement provenant du secteur public comme du secteur privé, est indispensable. Une telle approche implique une plus grande cohérence, coordination et coopération entre toutes les parties prenantes aux échelons national et international et aux niveaux décisionnel/normatif et opérationnel. Elle implique également une plus grande coopération entre la société civile et le secteur privé dans l'effort consenti pour le développement.

a) Cohérence, coordination et coopération au niveau décisionnel/normatif

Il faut améliorer la cohérence, la coordination et la coopération dans la phase de définition des normes et d'élaboration des politiques en matière de finance, de commerce et de développement, aux échelons national et international, entre toutes les parties prenantes, pour optimiser l'utilisation du financement du développement, notamment en améliorant la complémentarité des différentes sources de financement et la synergie des différentes politiques. Pour ce faire, tous les intervenants concernés devront mettre en oeuvre les orientations communes définies dans les objectifs internationaux de développement et la Déclaration du Millénaire approuvée par tous les États Membres de l'Organisation des Nations Unies et, éventuellement, des approches et stratégies nationales communes dictées par les priorités et les plans de développement nationaux des pays en développement, notamment les stratégies en matière de développement durable. Telle doit être l'assise commune de toutes actions à venir,

sans pour autant qu'il faille se départir des différents mandats des institutions internationales.

À l'échelon national, les ministères/agences gouvernementales et les banques centrales qui traitent avec différentes organisations internationales et régionales participant à leur travail normatif et à l'élaboration de leurs politiques devront faire preuve de plus de coordination et de cohésion lorsqu'ils débattront et décideront des approches et des objectifs communs au sein des organes directeurs de l'ONU, des institutions financières internationales et des autres organisations internationales et régionales. Il faudra donc voir comment peuvent s'articuler les politiques arrêtées dans différents domaines et quelles sont les modalités à envisager dans ce but; faire mieux connaître les structures administratives et les mécanismes de décision des organisations internationales; identifier et coordonner les approches communes en matière de politique nationale adoptées par les pays dans les organisations internationales et régionales; et identifier le rôle normatif des diverses organisations internationales – Conseil économique et social de l'ONU, par exemple – et les mécanismes d'application existants de ces organisations qui ont chacune leurs mandats et leurs structures administratives propres. De même, une coopération et une coordination plus étroites entre les organisations, internationales et régionales, sont indispensables pour développer la complémentarité et les synergies, garantir le bon fonctionnement du système international et éviter tout chevauchement et doublement des activités.

b) Cohérence, coordination et coopération au niveau opérationnel

Les efforts dans le sens d'une plus grande cohérence, coordination et coopération au niveau décisionnel et normatif doivent évidemment être relayés par les mêmes efforts au niveau opérationnel dans la mise en oeuvre des politiques et stratégies nationales. Il en résultera une utilisation plus efficace des ressources, tant publiques que privées, une diminution des coûts de transaction, le sentiment pour les pays bénéficiaires du développement d'être plus concernés, une meilleure planification et anticipation, ainsi qu'une stabilité et une fiabilité accrues des efforts consentis de développement. Les initiatives actuelles de coordination de ces efforts – Cadre de développement intégré ou documents stratégiques sur la lutte contre la pauvreté et Bilan commun de pays (CCA) ou plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement, par exemple –

sont prometteuses, mais nécessitent une plus grande transparence et une meilleure coordination non seulement en ce qui les concerne mais aussi à l'égard des initiatives dans d'autres domaines comme le commerce. Il conviendrait également de prendre en compte les stratégies et les programmes élaborés aux niveaux régional (banques régionales de développement, par exemple) et bilatéral.

Pour garantir toute la rigueur dans l'utilisation des ressources, la coordination devrait, dans une très large mesure, être assurée par le pays bénéficiaire et prendre en compte les conditions locales. Enfin, le pays bénéficiaire ne devrait avoir à se préoccuper que d'une seule approche du développement, à savoir la sienne. Le processus de financement du développement peut contribuer à faire prendre conscience de l'importance d'une approche systémique des efforts de développement aux niveaux tant décisionnel qu'opérationnel.

c) Coopération renforcée avec la société civile et le secteur privé

Il est nécessaire de trouver les moyens de renforcer la coopération et la transparence dans les efforts de développement de toutes les parties prenantes, y compris la société civile et le secteur privé. Il convient, pour ce faire, d'identifier les possibilités d'interaction et de coopération avec l'une et l'autre et les moyens pour assurer leur participation aux efforts de développement aux niveaux opérationnel et décisionnel, et ce, aux échelons national et international.

7. Sainte-Lucie

12 avril 2001

1. Rétablissement du Groupe de l'Organisation des Nations Unies sur les sociétés transnationales

Les sociétés transnationales jouent un rôle de plus en plus grand dans l'économie mondiale, du fait qu'elles mènent leurs opérations et exercent leur influence à l'échelle mondiale. La plupart de ces sociétés ont, sur le plan financier, plus de pouvoir que certains pays ou certaines régions. Il faudrait lancer une discussion à l'échelle mondiale entre gouvernements afin de parvenir à un accord sur leur responsabilité sociale et leur obligation redevable. Le Secrétaire général a entrepris de collaborer avec le secteur privé et est tenu

de suivre l'évolution de ces sociétés et de les évaluer afin de fournir aux membres les informations dont ils ont besoin pour prendre des décisions éclairées, en tenant compte des risques et des avantages que présente un partenariat avec le secteur privé.

2. Rétablissement, au Cabinet du Secrétaire général, du poste d'économiste hors classe chargé de conseiller le Secrétaire général sur les questions économiques

Étant donné le rythme rapide de la mondialisation, de la libéralisation des échanges commerciaux et des progrès de la technologie, ainsi que de la marginalisation de la plupart des pays en développement qui en résulte, il est impérieux de rétablir ce poste.

3. Mise en place d'un arrangement institutionnel adéquat entre l'Organisation des Nations Unies et l'Organisation mondiale du commerce tant au niveau de leurs secrétariats respectifs qu'au niveau intergouvernemental, notamment des consultations annuelles de haut niveau au sein du Conseil économique et social semblables à celles tenues dans le cadre des institutions de Bretton Woods

Le commerce constitue l'outil le plus important pour générer des ressources assurées pour le long terme à consacrer au développement de pays en développement. L'Organisation mondiale du commerce régleme le commerce mondial au moyen de règles et d'accords qui, souvent, ne tiennent pas compte des contraintes et des besoins des États en matière de développement, et sa structure décisionnelle ne permet pas à tous les pays de participer à la prise des décisions qui ont des incidences importantes sur leur commerce et leur développement. Il est nécessaire que l'Organisation des Nations Unies entretienne activement des relations avec l'Organisation mondiale du commerce afin que celle-ci puisse tenir compte des préoccupations des États en matière de développement dans la formulation et la mise en oeuvre de règles régissant le commerce qui soient conformes à leurs objectifs de développement.

4. Promotion par l'ONU d'un traitement spécial et différencié obligatoire et d'une assistance technique en faveur des pays en développement, notamment les groupes vulnérables et dont la structure est faible comme celui des petits pays insulaires en développement et celui des pays les moins avancés

Ces dispositions particulières constituent des conditions préalables essentielles pour permettre à ces États de se développer, de devenir compétitifs et de bénéficier de la mondialisation. Il s'agit là du Plan Marshall dont les pays en développement ont besoin pour pouvoir s'intégrer à l'économie mondiale.

5. Mise en place de mécanismes dotés d'un financement adéquat pour assurer la stabilité des cours des produits de base

Les termes de l'échange défavorables constituent l'un des facteurs qui paralysent le plus le développement des pays en développement.

6. Établissement d'un forum mondial pour l'examen des questions de fiscalité

L'Organisation de coopération et de développement économiques impose unilatéralement des politiques fiscales aux pays, ce qui porte atteinte à leur droit souverain d'établir leurs propres politiques en la matière. L'Organisation des Nations Unies se doit de fournir à ses membres les plus faibles une tribune où ils pourront se défendre contre la coercition et la manipulation exercées par les plus forts, en particulier lorsque ce type d'intervention menace la survie économique d'États Membres qui ne sont pas membres de l'OCDE.

7. Organisation, dans le cadre de l'Assemblée générale, d'un dialogue annuel de haut niveau consacré au développement afin d'évaluer la situation de l'économie mondiale et les progrès accomplis dans l'application des textes issus de la Conférence internationale sur le financement du développement

8. En ce qui concerne les questions d'organisation : adoption d'un processus à deux temps lors des travaux préparatoires et durant la Conférence, pour permettre au secteur privé, à la société civile et aux parties prenantes institutionnelles de fournir leurs apports en dehors du cadre du processus décisionnel intergouvernemental de l'Assemblée générale

8. République tchèque

13 avril 2001

1. Le financement du développement dépend de la paix et de l'existence d'un environnement favorable au développement

Il est généralement reconnu que les investisseurs privés aiment la sécurité, la transparence et le respect de l'état de droit, et qu'ils évitent d'investir dans des pays impliqués dans des conflits, en guerre ou dans lesquels règne le désordre. En l'absence de bonne gouvernance, on trouve injustice, conflits et guerres. Les situations de conflit entraînent des comportements destructeurs, le non-respect de l'état de droit, une pénurie de fonds publics et de biens collectifs, ce qui réduit les possibilités de développement. Ainsi, la paix et la bonne gouvernance sont-elles des conditions indispensables au développement.

On peut cependant se demander quelles sont les conditions intrinsèques d'un environnement favorable au développement. Quels cadres juridique et réglementaire attirent les investissements étrangers directs? Quels types d'environnement et de mesures d'incitation favorisent la mobilisation des ressources intérieures et la création de petites et moyennes entreprises privées au plan national? Quelles capacités institutionnelles et quelles connaissances permettent de fournir des services publics et de produire des biens collectifs de qualité?

Il existe des réponses partielles à certaines de ces questions. Au cours des dernières décennies, les organisations internationales ont accumulé un volume considérable de connaissances et de savoir-faire dans leurs domaines de compétence particuliers. Elles devraient maintenant s'efforcer de faire le tri des connaissances et expériences acquises et de déterminer les conditions souhaitables pour instaurer un environne-

ment favorable au développement. À partir des leçons tirées de l'expérience et des meilleures pratiques appliquées par divers pays du monde, il conviendrait de chercher à concevoir un « modèle d'environnement favorable au développement » (ou plusieurs modèles selon les types de pays ou les stades de développement). Le ou les modèles en question devraient être conformes aux exigences de la bonne gouvernance, et comprendre des politiques macroéconomiques, des politiques commerciales et des politiques microéconomiques ou des politiques structurelles, sociales et autres dont l'interdépendance renforcerait l'efficacité, tout en respectant d'autres conditions préalables essentielles au développement.

Dans le cadre de l'élaboration de ce ou de ces modèles, on pourrait définir diverses normes ou divers codes, qui pourraient être utilisés pour établir des objectifs et évaluer des résultats ou des stratégies de développement et des politiques particulières. Le ou les modèles pourraient servir de sources d'information aux fins de la formulation de recommandations pratiques cohérentes. Les conseils relatifs à des politiques particulières fournis par diverses organisations internationales dans le cadre de leur mandat devraient alors respecter ces modèles et les compléter. Le caractère facultatif de l'application de ces modèles, codes et normes permettrait d'éviter l'établissement de conditions pour l'aide internationale au développement.

Toutefois, la formulation de la stratégie de développement et de réduction de la pauvreté de chaque pays en développement ou en transition, qui peut toucher l'ensemble des politiques visant à réduire la pauvreté et à promouvoir le développement, doit demeurer l'apanage du pays considéré, lequel doit aussi conserver l'entière maîtrise de la mise en oeuvre de la stratégie qu'il a adoptée.

2. Responsabilité de chaque pays à l'égard de son propre développement

Chaque pays est responsable de son propre développement, l'assistance technique et les ressources financières nécessaires pour appuyer le développement étant fournies dans le cadre de la coopération internationale. La coopération internationale devrait renforcer la maîtrise nationale des programmes de développement sans porter atteinte aux objectifs de développement d'un pays quel qu'il soit. Bien que ces principes soient largement admis, beaucoup de questions se posent à ce sujet.

Comment les pays s'acquittent-ils de leurs responsabilités? Se fixent-ils des objectifs en matière de réduction de la pauvreté ou de développement? Établissent-ils leurs propres stratégies de réduction de la pauvreté ou de développement? Les objectifs définis par l'Organisation des Nations Unies se retrouvent-ils dans ces stratégies? À quel point les processus d'élaboration des stratégies et de prise des décisions font-ils appel à la participation? Comment les recommandations des organisations internationales devraient-elles appuyer les objectifs de développement national et prendre en compte les besoins à cet égard? Des mécanismes ont-ils été mis en place pour assurer la cohérence des politiques aux plans national et international?

À notre avis, le potentiel de développement d'un pays dépend de plusieurs éléments tels que :

a) La capacité qu'a ce pays de s'engager fermement en faveur de la paix, de la stabilité politique et du développement : la volonté qu'a sa population d'instaurer et de maintenir l'état de droit, de renforcer la démocratie, de prévenir ou de régler les différends, etc.;

b) La capacité d'assurer et d'améliorer progressivement la gestion des affaires publiques grâce à des mesures comme :

i) La promotion de la démocratie et le renforcement des capacités d'action de la population;

ii) La mise en place d'un système juridique et de cadres réglementaires cohérents afin d'assurer un équilibre entre des intérêts divergents;

iii) Une stricte application de la loi afin de réduire les pratiques illégales, dans le secteur public comme dans le secteur privé;

iv) La création d'un milieu favorable au secteur privé et la protection du marché libre et de la concurrence;

v) La fourniture de services publics transparents, notamment en matière de finances publiques;

vi) Des mesures assurant l'égalité d'accès aux ressources publiques, à l'information, à l'éducation et aux soins de santé;

c) L'élaboration d'une stratégie d'ensemble de développement et de réduction de la pauvreté dont le pays a la maîtrise :

i) La stratégie de réduction de la pauvreté et de développement devrait fixer des objectifs convenus au niveau national en matière de réduction de la pauvreté et de développement économique et social durable, et définir toutes les politiques permettant d'atteindre lesdits objectifs; ceux-ci devraient tenir compte des besoins du pays et correspondre aux objectifs de développement fixés par l'Organisation des Nations Unies;

ii) Cette stratégie devrait couvrir une bonne partie des responsabilités gouvernementales, allant de l'instauration d'un environnement favorable au secteur privé (il est nécessaire d'adopter des politiques nationales appropriées tant pour les investissements étrangers directs que pour les entreprises nationales) jusqu'à la bonne gouvernance et la fourniture des biens collectifs, notamment l'éducation, les soins de santé et la protection sociale;

iii) Cette stratégie devrait établir des liens entre, d'une part, les politiques fiscales, monétaires et de change et, d'autre part, les politiques d'ajustement structurel, de diversification ou de développement régional, de même que la libéralisation des échanges commerciaux, les politiques de décentralisation, les politiques sociales, etc.;

iv) Cette stratégie devrait être conçue en faisant appel à la participation (responsables au niveau gouvernemental, de tous les secteurs concernés, milieux universitaires, milieux des affaires et du travail et société civile) et en collaboration avec les organisations internationales compétentes et les donateurs concernés.

3. Mobilisation de ressources financières pour la mise en oeuvre de stratégies de développement

Il faudrait que l'aide publique au développement soit axée vers les résultats et que l'utilisation des fonds correspondants soit justifiée. En particulier :

a) L'élaboration, sur une base participative, d'une stratégie dont le pays a la maîtrise devrait conduire à un engagement plus grand des différentes parties prenantes et pourrait faciliter la mobilisation de ressources financières différentes, tant publiques que privées, au plan national comme au plan international, aux fins de sa mise en oeuvre;

b) L'extraordinaire potentiel que représentent les investissements étrangers directs pourrait avoir une incidence importante sur le développement, notamment lorsque ces investissements sont associés à des ressources privées nationales adéquates et à des finances publiques saines;

c) Les investisseurs étrangers et les sociétés privées devraient adopter une approche plus favorable au développement et faire preuve de civisme;

d) L'aide publique au développement (APD) devrait servir principalement à financer la mise en oeuvre de la stratégie de réduction de la pauvreté et de développement des différents pays et à compléter les ressources dont ils disposent;

e) L'APD devrait être accordée sur la base d'une évaluation des résultats (de la stratégie, des réalisations antérieures, de l'environnement dans lequel s'inscrit le développement) et non pas sur un ensemble de conditions;

f) Le volume de l'APD devrait être nettement plus important (l'objectif de 0,7 % du PNB devrait être réalisé), mais cette aide devrait aussi être véritablement transparente, orientée vers les résultats et efficace, et son emploi devrait pouvoir être justifié;

g) L'APD ne devrait pas entraîner des dettes insoutenables.

4. Renforcement des capacités humaines et institutionnelles : utilisation des technologies de l'information et de la communication dans les domaines de la gouvernance et de l'éducation

Face au risque réel de voir les pauvres de la planète exclus de l'économie mondiale du savoir, le secteur public, au plan national comme au plan international, devrait se consacrer en priorité à assurer une large diffusion des technologies de l'information et de la communication (TIC) et à mobiliser toutes les ressources et tous les partenariats disponibles. L'énorme potentiel des TIC offre une occasion sans précédent de réduire plus rapidement les écarts existants, du fait que, entre autres choses :

a) Les TIC donnent accès aux connaissances, aux informations et aux données accumulées;

b) Les TIC rendent possibles de nouveaux types d'enseignement et de formation professionnelle;

c) L'utilisation des TIC peut servir à promouvoir la démocratie, permettre à la population de se prendre en charge et favoriser l'ouverture et une participation plus large aux processus de prise des décisions;

d) Les TIC peuvent contribuer à améliorer la gestion des affaires publiques en accroissant la transparence des services publics et en y facilitant l'accès des citoyens;

e) Les TIC peuvent contribuer à rendre l'aide au développement plus visible et plus transparente en permettant au public de suivre l'application des stratégies.

Il conviendrait d'examiner de plus près les moyens d'utiliser les TIC comme principaux outils stratégiques pour les investissements dans le renforcement des capacités humaines et institutionnelles des pays en développement et des pays en transition, en particulier grâce à l'établissement de partenariats entre le secteur public et le secteur privé.

9. Fidji (au nom des petits États insulaires en développement membres du Groupe du Pacifique Sud)

13 avril 2001

Les petits pays insulaires en développement membres du Groupe du Pacifique Sud et représentés à New York continuent d'accorder la priorité absolue au financement du développement qui, dans un contexte de mondialisation et de libéralisation des échanges accélérées, revêt une importance cruciale pour leur développement socioéconomique durable. Comme on le sait, l'une des principales caractéristiques de ces économies, et des petits pays insulaires en général, est leur vulnérabilité face aux facteurs exogènes, aussi bien économiques qu'environnementaux, qui amenuise et restreint leur potentiel en matière de développement. Ce phénomène est aggravé par la petite taille de ces pays, leur base de ressources limitée et leur isolement géographique qui livrent leur économie aux caprices des forces mondiales et restreignent leur volonté de s'intégrer aux systèmes commerciaux et économiques internationaux.

Dans ce contexte, les petits pays insulaires en développement du Groupe du Pacifique Sud réitèrent et réaffirment leur soutien aux travaux préparatoires de la Conférence consacrés au financement du développement. Ils ont, en outre, bon espoir de voir le processus aboutir à des solutions concrètes répondant aux besoins de chacun des pays en développement et contribuer ainsi à la réalisation des objectifs définis par le Sommet du Millénaire en matière de développement international.

Le Groupe accorde donc la priorité aux problèmes énoncés ci-après.

La vulnérabilité socioéconomique des petits pays insulaires en développement doit être reconnue par l'ensemble de la communauté internationale. Les institutions issues des Accords de Bretton Woods (Banque mondiale, FMI), l'OMC et l'ONU devraient harmoniser et coordonner leur classification des pays.

Les critères retenus pour établir l'assistance financière et technique accordée en vue du renforcement des capacités et des institutions devraient être directement liés à la situation géographique des pays et à leur vulnérabilité face à l'économie mondiale.

La continuité sélective de l'accès préférentiel aux marchés à court et moyen terme est un élément crucial. Pour la plupart, sinon la totalité, des petits pays insulaires en développement, le commerce est l'instrument le plus important pour augmenter l'épargne intérieure et financer les divers projets de développement. Cela s'explique essentiellement par l'absence d'avantages concurrentiels et d'économies d'échelle, par le fait qu'ils sont vulnérables et dépendent d'un petit nombre de biens d'exportation, principalement dans les domaines de l'agriculture, de l'industrie légère et des secteurs sous-développés liés aux services, pour attirer les recettes en devises, créer les emplois et promouvoir le développement qui font tant défaut.

Rappelons, en outre, que l'accès au marché a de multiples facettes. Bien que l'on s'accorde à reconnaître que l'orientation générale des tendances actuelles entrave considérablement l'expansion des exportations de l'ensemble des pays en développement, cet état de fait constitue une arme à double tranchant pour le Groupe qui, dans ce contexte, est persuadé que l'élimination de toutes les barrières commerciales et la libéralisation complète des marchés n'auront d'autres résultats que des bouleversements sociaux aux répercus-

sions profondes sur l'économie des petits pays insulaires en développement du Pacifique.

Des échéances acceptables et adaptées à la situation devraient être établies pour atténuer les coûts de reconversion et faciliter la diversification des secteurs à croissance potentielle. Il est bien connu que ces processus ont un coût social très élevé et sont très douloureux si on ne les gère pas convenablement.

Des négociations devraient être menées pour redéfinir les règles commerciales à adopter. Par exemple, les périodes de transition prévues dans les accords pertinents de l'OMC devraient être prolongées et adaptées à ces fins. Il conviendrait de rendre les traitements spéciaux et différenciés opérationnels et rationnels, et de les appliquer, pour ce faire, aux secteurs revêtant un intérêt particulier. Nous devons, dans ce domaine, dépasser le stade des bonnes intentions. Les normes et techniques doivent être appliquées de manière équitable, en particulier dans les domaines liés aux mesures sanitaires et phytosanitaires. Un volet consacré au développement devrait être ajouté à l'accord sur l'agriculture, afin d'intégrer des éléments favorables à la diversification du secteur agricole et de prendre en considération les catastrophes naturelles, sachant que l'agriculture est le secteur dominant dans la plupart de nos économies.

Il est important de reconnaître le rôle primordial que joue l'aide publique au développement (APD), en complément des investissements privés, et de lutter contre les incapacités institutionnelles, la pénurie de ressources humaines et le coût élevé des infrastructures au sein du Groupe. C'est pourquoi il est urgent d'augmenter le volume de l'APD et d'en accélérer l'acheminement pour permettre aux États membres du Groupe d'établir l'équilibre entre croissance, actuelle et à venir, et développement. L'APD devrait, en outre, avoir des objectifs précis, tels que le renforcement des capacités et des institutions, aussi bien dans le secteur public que dans le privé, faute de quoi la position déjà vulnérable des petits pays insulaires en développement du Pacifique deviendra encore plus précaire.

Il convient de reconnaître également le rôle crucial que jouent les donateurs bilatéraux et multilatéraux, tels que les banques régionales (Banque asiatique de développement, par exemple), en faveur du développement. Toute mesure qui ne tente pas de porter remède à la faiblesse des capacités institutionnelles

privera les petits pays insulaires en développement des débouchés offerts par la mondialisation.

Les mesures d'allègement de la dette ne devraient pas être définies en fonction des régions ou sous-régions, mais être fondées sur les besoins et mérites de chaque pays ou État Membre. La question de la dette est toujours un sujet sensible en raison de son influence sur la croissance économique durable et le développement économique de ces pays. C'est pourquoi, en matière de ressources et de politiques de redressement, il est nécessaire de recentrer les efforts, afin de sortir les pays très endettés du cercle vicieux que représente la dette.

10. États-Unis d'Amérique

13 avril 2001

Le paragraphe 4 de la résolution adoptée par le Comité le 23 février 2001 invite les États Membres à faire part de leurs vues au secrétariat chargé de la coordination, afin de recentrer les discussions préparatoires. Les États-Unis souhaitent aborder les thèmes suivants, auxquels ils accordent une importance fondamentale dans le cadre de l'action internationale en faveur du développement.

Nécessité de faire porter les efforts sur l'utilisation efficace des ressources

Les préparatifs de fond se sont, jusqu'à présent, concentrés sur la recherche des ressources nécessaires au développement, en délaissant la question de leur gestion. Les États-Unis suggèrent que le Comité accorde à cette question l'attention qu'il se doit dans ses prochains travaux.

Importance fondamentale des ressources intérieures

Lors de la dernière session du Comité, les États Membres ont souligné le rôle primordial et indispensable que jouent les ressources intérieures dans le financement du développement. Un grand nombre de délégations et d'intervenants ont estimé qu'il était indispensable de créer, dans les pays, des conditions favorables au développement, non seulement en mobilisant les ressources intérieures, mais aussi en attirant et en utilisant de manière efficace les investissements et l'aide de la communauté internationale. Cette conver-

gence de vues établit un consensus qui devrait servir de point de départ aux futurs travaux du Comité.

Nous pensons que la mobilisation et l'utilisation des ressources, intérieures en particulier, méritent un nouvel examen de la part du Comité. Un tel débat est nécessaire pour parvenir à un résultat cohérent, pragmatique et orienté vers l'action, conformément aux souhaits des États Membres et à la volonté exprimée par le Secrétaire général dans une lettre, datée du 12 février 2001, qu'il a adressée au Président Bush.

Étapes nécessaires à la mobilisation des ressources

Nous pensons que la création d'un environnement favorable est la première étape indispensable vers la mobilisation et l'utilisation efficaces des ressources nécessaires au développement. Bonne gouvernance, efficacité des institutions nationales, état de droit et mesures économiques rationnelles sont les conditions indispensables à la création d'un environnement favorable. Dans ce contexte, nous croyons que l'analyse des questions décrites ci-après conduira à un consensus plus large et portera ses fruits.

A. Lutte contre la corruption

Lors de la dernière session du Comité, ce sujet a suscité un vif intérêt et les participants ont convenu de poursuivre l'échange de vues. La corruption est l'antithèse de la bonne gouvernance. Nous accueillons favorablement la proposition d'approfondir le débat lors des travaux préparatoires, ainsi que pendant la Conférence.

B. Renforcement des finances publiques

Un mécanisme performant et efficace de mobilisation des ressources et de gestion de leur utilisation par les États est indispensable. Nous pensons que la Conférence devrait examiner les points suivants :

- Renforcement des capacités et assistance technique dans le domaine de la gestion fiduciaire publique, notamment amélioration des normes et pratiques relatives à la divulgation de l'information dans les domaines du budget, du contrôle des comptes, de la gestion financière et de la passation de marchés;

- Efficacité des finances publiques et de la gestion administrative des services sociaux de base, notamment l'éducation et la santé;
- Système fiscal équitable et efficace, essentiel à la création d'un environnement favorable et indispensable à la santé fiscale publique.

C. Promotion des initiatives du secteur privé

L'entreprise privée est un autre élément indispensable à la création d'un environnement favorable. Les mesures nationales devraient encourager l'essor du secteur privé, plus particulièrement le développement d'un secteur financier fonctionnel pour encourager l'épargne et l'investissement privés. Nous pensons que le moment est venu de débattre des points suivants à l'occasion de la Conférence :

- Régimes régulateurs et réglementations favorables à la concurrence, notamment contrôle prudentiel des institutions financières;
- Mécanismes novateurs de financement du développement, notamment accès au microcrédit;
- Harmonisation des codes et normes, et respect des normes et meilleures pratiques financières définies au niveau international;
- Apport de capitaux privés pour le financement du développement, essentiellement grâce à des mesures visant à faciliter les investissements étrangers directs;
- Renforcement des capacités et assistance technique.

D. Promotion des échanges commerciaux

Les échanges commerciaux ont une importance croissante dans les programmes nationaux et internationaux de développement. Nous pensons que l'analyse des points suivants permettra aux pays de tirer meilleur parti du commerce international :

- Mesures visant à faciliter les échanges commerciaux et à attirer les investissements;
- Coopération et intégration régionales en vue de l'expansion du commerce mondial;
- Évolution économique et sociale issue des échanges commerciaux et de la libéralisation du commerce;

- Renforcement des capacités et assistance technique.

E. Coopération internationale efficace

L'aide internationale peut soutenir les programmes nationaux, compléter les ressources intérieures et accroître l'efficacité de l'utilisation des ressources mobilisées. À cet égard, la Conférence devrait examiner les points suivants:

- Coordination parmi et entre donateurs et bénéficiaires en vue de l'utilisation efficace des ressources;
- Participation accrue de la population des pays bénéficiaires à l'élaboration et à l'exécution des programmes;
- Participation accrue du monde des affaires et de la société civile aux actions en vue du développement;
- Attention plus grande portée au renforcement des capacités.

F. Rôle de l'ONU, des institutions issues des Accords de Bretton Woods et de l'OMC

Le dialogue entre ces institutions a été constructif et a porté ses fruits dans le cadre du financement du développement. L'ONU a profité du savoir des institutions issues des Accords de Bretton Woods; nous sommes favorables à la poursuite de cette coopération. Néanmoins, toute tentative d'ingérence dans les mandats de ces institutions ou dans leurs méthodes de gouvernance et de prise de décisions porterait irrémédiablement atteinte à leur aptitude à accorder l'aide nécessaire aux pays en développement.

11. Samoa (au nom de l'Alliance des petits États insulaires)

13 avril 2001

Les vues de l'Alliance des petits États insulaires sont dans l'ensemble exposées dans le document du Groupe des 77 et de la Chine. L'Alliance s'y associe et saisit cette occasion pour rappeler les questions qui intéressent tout particulièrement les petits États insulaires en développement.

Dans le contexte économique international actuel, les petits États insulaires en développement se heurtent à des problèmes spécifiques dont bon nombre sont liés notamment à l'étroitesse de leurs bases de ressources, qui ne permet pas des économies d'échelle, à un accès limité aux marchés, à la fragilité de leurs écosystèmes et à leur vulnérabilité par rapport aux catastrophes naturelles, aux coûts élevés de l'énergie, des infrastructures, des transports et des communications. Ces États ont besoin de renforcer leurs capacités techniques grâce à la science et au transfert de technologie et à l'amélioration de leurs techniques d'information et de communication.

La vulnérabilité particulière des petits États insulaires en développement par rapport aux facteurs environnementaux et économiques exogènes entrave leurs perspectives de développement. Leur faiblesse structurelle limite leur compétitivité et leur capacité de participer efficacement au système économique et commercial international, tandis que la mondialisation ne les expose que davantage au risque de marginalisation. De surcroît, ces facteurs réduisent la possibilité qu'ils ont d'attirer des investissements étrangers directs et autres capitaux internationaux.

La Conférence internationale sur le financement du développement devrait s'appesantir sur les besoins de TOUS les pays en développement. L'Alliance des petits États insulaires regroupe des petits États insulaires en développement classés parmi les pays les moins avancés et les pays en développement à revenu intermédiaire. Pour répondre à leurs besoins, il faut notamment :

- Continuer de leur accorder le bénéfice de l'aide publique au développement et surtout d'investissements sociaux;
- Les faire bénéficier de mécanismes de financement à des conditions libérales;
- Leur accorder un allègement de leur dette et de son service;
- Leur ouvrir l'accès aux flux de capitaux privés;
- Établir un cadre normatif et juridique qui définirait le code de conduite des investisseurs étrangers;
- Leur ouvrir plus largement l'accès aux marchés et améliorer en leur faveur les termes de l'échange;

- Harmoniser le cadre dans lequel les institutions commerciales, de développement et financières internationales évaluent leur situation compte tenu de leur degré de vulnérabilité et de leurs besoins spécifiques;
- Les petits États insulaires en développement auront encore besoin d'accéder dans des conditions préférentielles à certains marchés à court ou à moyen terme. Il leur faudra également disposer du temps nécessaire pour s'adapter aux conditions du marché et pour pouvoir diversifier plus facilement les secteurs de croissance potentiels;
- Il faudrait envisager de créer un fonds international de stabilisation des prix à l'exportation des produits primaires pour compenser les pertes de recettes d'exportation qui résultent des fortes fluctuations du cours de ces produits;
- Les régimes de traitement préférentiel et différencié devraient être applicables de manière significative aux secteurs intéressant particulièrement les pays en développement;
- Les petits États insulaires en développement ont besoin d'une assistance financière et technique pour pouvoir renforcer leur capacité institutionnelle et leur base de ressources humaines et partant mieux participer aux négociations commerciales et appliquer les accords commerciaux qui en résultent;
- Les accords relatifs aux mesures sanitaires et phytosanitaires et aux subventions et mesures compensatoires doivent tenir compte des besoins spécifiques des petits États insulaires en développement. Il faut envisager de réviser les règles de l'OMC pour que l'octroi de subventions aux pays en développement se fasse dans des conditions plus souples;
- L'accord sur l'agriculture doit être modifié de telle sorte que les petits États insulaires en développement bénéficient de la nécessaire dérogation aux obligations auxquelles ils sont tenus, en vertu de l'accord, chaque fois que leur production agricole est gravement endommagée par les catastrophes naturelles, auxquelles ils sont trop souvent exposés;
- Il convient d'envisager d'urgence l'adoption d'une série de mesures visant à résoudre les problèmes liés à la gestion de la dette, à son service

et à son allègement dans les pays en développement et, en particulier, dans les pays très endettés à revenu faible et intermédiaire;

- Les vulnérabilités particulières des petits États insulaires en développement sont une source de vive préoccupation. Ces éléments doivent être pris en compte dans l'évaluation de leur capacité de faire face à leurs obligations et d'assumer leurs dettes;
- Les investisseurs de capitaux privés évitent généralement de prendre des risques dans les pays en développement très endettés, ce qui fait que ces derniers ne bénéficient souvent pas de ces flux d'investissement. L'Initiative en faveur des pays pauvres très endettés (PPTE) doit être renforcée et étendue aux pays en développement à revenu intermédiaire. Le mécanisme doit en être encore assoupli et suffisamment de ressources doivent être consacrées à son financement;
- Il convient de mettre en place un mécanisme de consultations plus transparent et participatif entre les pays en développement et les institutions financières et organismes d'évaluation compétents;
- Il y a lieu d'évaluer la mesure dans laquelle les petits États peuvent participer au processus de prise de décisions des institutions financières internationales, lesquelles doivent autant que possible adopter une approche régionale face aux problèmes de développement. L'autodiscipline et le sens des responsabilités s'en trouveraient encouragés en même temps que des économies d'échelle pourraient être réalisées dans l'exécution des programmes;
- Les institutions internationales de financement du développement devraient renforcer les mécanismes de contrôle qu'elles utilisent pour évaluer les résultats obtenus dans les programmes d'assistance en faveur des pays en développement;
- Il convient de créer une instance mondiale regroupant toutes les parties intéressées en vue de promouvoir et de renforcer équitablement et de façon équilibrée la coopération en matière de politique fiscale internationale et d'investissement entre les administrations fiscales nationales. Ainsi les pays en développement pourraient-ils participer au processus de concertation et de prise de décisions en ces matières, compte tenu de leurs différentes dimensions et de leur niveau de développement;
- Il faudrait instaurer un mécanisme international transparent et participatif qui veillerait à l'application de normes internationales en matière de réglementation, de gestion et de saines pratiques fiscales et internationales qui échappent à l'influence de pays constitués en groupes d'intérêts régionaux ou spéciaux;
- Les institutions financières internationales et les organismes d'évaluation du crédit devraient établir des systèmes de classement global mieux adaptés qui permettraient aux investisseurs de mieux évaluer ce que peuvent véritablement leur rapporter les risques qu'ils prennent en effectuant des placements dans des petits États insulaires en développement;
- Les pays donateurs doivent s'efforcer plus activement d'atteindre l'objectif de 0,7 % du PNB fixé au niveau international pour l'aide publique au développement. Ils devraient en même temps s'engager à éviter toute autre réduction de l'APD;
- Les pays donateurs devraient s'engager à atteindre leurs objectifs d'aide publique au développement dans des délais précis, au plus tard en 2010 si possible;
- Des flux d'APD plus prévisibles contribueraient certainement beaucoup, en facilitant le renforcement des capacités, la mise en valeur des ressources humaines et la consolidation d'un cadre national porteur, à la mobilisation de ressources privées;
- Les déséquilibres actuels des régimes d'échanges internationaux et les disciplines qui nuisent au développement des pays en développement devront être rectifiés;
- Élargissement et caractère juridiquement contraignant du traitement spécial et différencié, de l'accès au marché et de l'assistance technique, y compris le transfert de technologie et le développement des capacités institutionnelles et humaines.

- * **Accès libre, fiable et prévisible aux marchés pour les produits agricoles et textiles et les autres biens et services intéressants particulièrement les pays en développement, permettant d'en soutenir le développement durable et la croissance économique, ainsi que de réaliser les objectifs internationaux de développement, notamment l'élimination de la pauvreté**
- Élimination rapide des droits de douane les plus élevés, de la montée des tarifs douaniers et des obstacles non tarifaires, notamment dans les secteurs où les pays en développement jouissent de l'avantage comparatif, et intégration pleine et rapide des secteurs du textile, de l'habillement et de l'agriculture au système commercial multilatéral, compte tenu de la situation particulière des pays en développement importateurs nets de vivres;
- Ouverture de l'accès aux marchés pour l'exportation de services depuis les pays en développement, surtout de services à forte intensité de travail, et amélioration des conditions de l'échange, caractère plus stable et prévisible du mouvement des personnes physiques à des fins commerciales, mode 4;
- Disciplines et surveillance internationales efficaces en matière de droits anti-dumping et de droits compensateurs;
- Amélioration et transparence de la discipline multilatérale en matière de normes sanitaires, phytosanitaires, techniques et de qualité.
- * **La pleine intégration économique des pays en développement à l'économie mondiale exige des mesures plus agressives et plus efficaces de la communauté internationale permettant de surmonter les contraintes liées à l'offre et d'améliorer l'infrastructure commerciale des pays en développement, compte tenu en particulier des besoins spéciaux de l'Afrique, des pays les moins avancés, des petits pays insulaires en développement, des pays en développement sans littoral, des pays de transit en développement et des autres pays en développement**
- Il faudra prévoir un appui technique et financier substantiel des banques multilatérales et régionales et des pays donateurs pour renforcer les capacités nationales des pays en développement, notamment en matière de technologie, de ressources humaines, d'esprit d'entreprise et d'infrastructure, pour leur donner les moyens de se rendre autonomes, pour développer les savoirs, les compétences et les capacités locales concernant la réglementation internationale sanitaire, phytosanitaire et technique; il faudra aussi mettre en place un programme intégralement financé pour aider les pays en développement à éliminer les contraintes touchant l'offre et à moderniser leur infrastructure commerciale;
- Il y aura lieu de prendre des mesures dynamiques pour encourager et faciliter l'investissement privé et public allant à l'infrastructure (grands équipements, communications, énergie).
- * **La libéralisation du commerce dans les pays en développement permet d'améliorer la répartition des ressources, l'efficacité et le caractère compétitif dans l'économie, mais l'ajustement entraîne aussi des coûts élevés – perte d'emplois, de production et de recettes fiscales – et peut en outre être cause d'instabilité macroéconomique, conséquence du déséquilibre de la balance des paiements. Il faut donc qu'elle y soit précisément adaptée et coordonnée avec les objectifs économiques et sociaux nationaux, afin qu'elle ait plus de chances d'être source de croissance économique et de développement**
- Soutien financier suffisant pour aider à supporter les coûts élevés de l'ajustement dans les domaines budgétaire, économique et social;
- Dispositions juridiquement contraignantes ménageant des délais appropriés pour la mise en oeuvre des accords déjà conclus de l'OMC et d'éventuels accords futurs; aide suffisante pour le renforcement des capacités humaines et institutionnelles, et transfert de technologie; latitude permettant, par des politiques de développement judicieuses, de constituer progressivement une capacité d'offre compétitive suffisante pour profiter de possibilités d'accès aux marchés.

*** La libéralisation des échanges doit être assortie de mesures plus énergiques visant à diversifier et développer la capacité d'exportation et de production dans les pays en développement, afin d'en accélérer la croissance économique et d'en réduire la vulnérabilité extérieure, causée surtout par l'instabilité des prix des produits de base**

- Les banques multilatérales de développement devraient prendre l'initiative de faire élaborer un grand programme ayant pour but d'aider les pays en développement à diversifier leur base d'exportation (assortiment de produits et destinations);
 - Il faudrait créer une nouvelle instance mondiale pour la protection sociale internationale, qui aiderait les pays en développement à faire face à la dégradation continue des termes de l'échange et à l'instabilité des prix des produits de base;
 - Un dispositif de crédit à l'exportation pour les pays en développement permettrait de compenser le déséquilibre actuel des conditions d'accès au financement international;
 - Des mesures de promotion et de commercialisation des exportations devraient être mises en place conjointement par les pays importateurs et les pays exportateurs.
- * Une coopération internationale renouvelée pour le développement fondé sur une croissance économique rapide et viable, la stabilité financière, l'équité sociale et l'élimination de la pauvreté dans les pays en développement devrait comprendre des dispositions spéciales répondant aux besoins particuliers de l'Afrique, des pays les moins avancés, des petits pays insulaires en développement, des pays en développement sans littoral, des pays de transit en développement et des autres pays en développement**
- L'accès aux pays développés, pour tous les biens et services des pays en développement, devrait être obligatoire, en franchise de droits, sans obstacles non tarifaires et sans contingentement;
 - Il faudrait renforcer les capacités (ressources humaines, réglementation, institutions) ainsi que l'aptitude à négocier en matière d'échanges com-

merciaux, de finances, de transfert de technologie et dans les domaines connexes;

- Le cadre intégré aura besoin d'un soutien financier substantiel, qui appuie réellement les pays bénéficiaires, dont la liste devra être élargie à des pays autres que les moins avancés;
 - Il faudra prévoir des mesures appropriées, y compris de la Banque mondiale, du FMI et de l'OMC, pour faciliter la pleine participation des pays les moins avancés, des pays en développement sans littoral et des petits pays insulaires en développement à l'économie mondiale.
- * Le système commercial international, le système monétaire international et le système financier international se renforcent mutuellement, et il faut donc les mettre en cohérence pour qu'ils jouent en faveur du développement. Universelle et fermement attachée à la paix et au développement, moralement comme politiquement, l'Organisation des Nations Unies doit jouer un rôle central dans la gestion de l'intégration économique mondiale et la promotion d'une concertation de fond ouverte et démocratique visant la bonne gouvernance à l'échelon international**
- Coordination macroéconomique entre les grandes économies du monde, ainsi qu'au niveau régional, afin de garantir des taux stables d'intérêt et de change;
 - L'OMC devrait se concentrer sur les questions intrinsèquement liées au commerce, celles qui ont trait aux rapports entre le commerce et d'autres domaines économiques devant être examinées dans les instances internationales compétentes;
 - Lorsqu'elle traite de questions commerciales, l'OMC devrait prendre en compte l'incidence sur le développement des décisions qu'elle prend concernant les pays en développement, et définir des modalités lui permettant d'agir en conséquence;
 - Entière transparence et pleine participation des pays en développement au processus officiel de décision à l'OMC;
 - Processus d'adhésion à l'OMC accéléré pour les pays en développement;

- Renforcement des moyens dont disposent les Nations Unies – surtout l'Assemblée générale et la CNUCED – en matière de commerce international;
- Mise en place d'un arrangement institutionnel entre l'Organisation des Nations Unies et l'OMC, ainsi qu'entre l'Organisation des Nations Unies, l'OMC, et les institutions de Bretton Woods, afin de resserrer, à l'échelon intergouvernemental et à celui des secrétariats, la concertation et la coordination sur les questions de développement, avec, à l'échelon intergouvernemental, en ce qui concerne la participation des États Membres de l'ONU et des États ayant statut d'observateur à l'Organisation;
- Soutien aux arrangements et dispositifs régionaux visant à développer les échanges et à améliorer la stabilité financière;
- Étude des liens possibles entre le système commercial international et l'allègement de la dette, particulièrement en vue d'améliorer les échanges et la capacité de production des pays en développement.

Renforcer la coopération financière internationale aux fins du développement, notamment au moyen de l'aide publique au développement

- * **L'APD, responsabilité différenciée en matière de coopération internationale pour le développement, est un outil crucial pour donner aux habitants des pays en développement le moyen d'exercer leur droit au développement, et un investissement essentiel pour l'expansion de la prospérité mondiale**
- Il s'agit de voir les problèmes du monde comme nous interpellant tous dans notre humanité, et non pas seulement en tant que citoyens de tel ou tel État. Ce n'est pas en suscitant des clivages que l'on pourra résoudre les problèmes mondiaux que sont la misère, la faim et la pandémie de sida;
- Les politiques mondiales à admettre et à encourager sont celles qui visent la justice et l'égalité dans les courants d'APD afin de combattre les

problèmes persistants auxquels le monde d'aujourd'hui doit faire face;

- Les courants d'APD doivent avoir une portée mondiale, la plus haute priorité étant en l'espèce d'aider à éliminer la pauvreté dans le monde, à l'exclusion de toute démarche discriminatoire à l'égard des pauvres ou tendancieuse;
- Il faudra réaffirmer que les donateurs sont liés par l'obligation d'aider les pays en développement à éliminer la pauvreté, ce qui plaide en faveur des transferts de ressources depuis les pays riches vers les pays pauvres.
- * **Arrêter d'urgence la tendance à la baisse des courants d'APD et les améliorer, appelant les partenaires de développement à honorer leurs engagements pour atteindre l'objectif des Nations Unies, convenu en 1970, de 0,7 % du PNB consacré à l'APD, ainsi que l'objectif convenu de 0,15 à 0,20 % pour les pays les moins avancés**
- Les donateurs s'engageraient collectivement ou individuellement à atteindre l'objectif fixé pour l'APD, à un moment à convenir avant la Conférence;
- Des programmes seraient lancés dans les pays donateurs pour accroître ou mobiliser le soutien du public et de la classe politique pour la réalisation des objectifs fixés en matière d'APD;
- Il faudrait s'attaquer aux obstacles qui gênent les courants d'APD;
- Cela peut obliger à s'accorder sur une conception et des objectifs clairs de l'APD, en fonction des besoins et des capacités nationales ressortant de l'évaluation.
- * **Mettre en lumière la nécessité d'accroître l'APD à hauteur des besoins à court et à long terme des pays en développement**
- Passer à un système où les contributions d'aide à l'action des pays sont obligatoires, et les courants annuels prévisibles.

- * **Améliorer l'efficacité de l'APD par des partenariats, la compréhension mutuelle, la coopération et l'action de facilitation entre donateurs et bénéficiaires, d'où la nécessité de modalités de décaissement et d'exécution qui soient souples et ne soient pas assorties de conditionnalités**
- L'ONU devrait, évaluant et suivant régulièrement l'APD fournie aux pays en développement, publier des rapports sur la répartition et l'usage qui en sont faits;
- Il faudrait harmoniser et simplifier les modalités de décaissement;
- Les dispositions d'exécution devraient être compatibles avec les impératifs de développement des pays en développement et s'inscrire dans un cadre dont les pays soient maîtres, notamment par le biais des documents stratégiques sur la lutte contre la pauvreté, afin que l'aide aille non plus à des projets mais à des programmes;
- Il faudra améliorer les moyens de coordination de l'APD à l'échelon national;
- Il y a lieu d'éviter les couplages ou conditions imposées aux bénéficiaires de l'aide sous la forme d'un « engagement » ou d'une aide liée.
- * **Renforcer le rôle des institutions multilatérales de donateurs, et accroître les ressources des banques multilatérales et régionales, afin de les soutenir pour qu'elles augmentent leur assistance financière et techniques aux pays en développement, notamment pour le développement de leurs ressources humaines, matérielles et institutionnelles**
- Les donateurs multilatéraux ne devraient pas user de discrimination envers les pays comptant le plus grand nombre de pauvres.
- * **Le financement des biens collectifs mondiaux devrait provenir de sources nouvelles et supplémentaires par rapport à l'APD classique, ce qui amènera à accroître substantiellement cette dernière**
- Créer un dispositif facilitant le paiement à un pays par un autre de services fournis pour lesquels le marché ne peut pas intervenir, tels que

services écologiques, lutte contre la drogue et lutte contre les maladies contagieuses.

Endettement

- * **Il faut déterminer la contribution qu'apportera l'allègement de la dette à la réalisation des objectifs du financement du développement**

12. République islamique d'Iran (au nom du Groupe des 77 et de la Chine)

14 avril 2001

Les principes apparaissent en caractères gras, et sont signalés par un astérisque; les phrases précédées d'un gros point correspondent aux mesures nécessaires à l'application du principe figurant en tête de l'énumération.

Mobiliser les ressources financières nationales pour le développement

- * **La mobilisation des ressources nationales doit être conforme aux politiques et aux dispositifs des gouvernements nationaux**
- Les programmes d'ajustement structurel doivent être conçus et réalisés de manière que les pays visés en aient la maîtrise;
- Les donateurs devraient adapter pleinement leurs interventions aux politiques et aux priorités nationales des pays en développement;
- Ces pays devront être dotés des capacités techniques voulues, avec le soutien de la communauté internationale, afin d'être à même d'adopter les normes et les codes internationaux approuvés par les gouvernements.
- * **Dans leur action visant à développer les ressources nationales, les gouvernements feront en sorte que le ratio épargne intérieure-investissement soit plus favorable, compte tenu de leur situation propre**
- Régimes fiscaux performants;
- Gestion efficace des deniers publics;

- Recherche des moyens propres à mettre en place un système de protection sociale permettant d'amortir les chocs externes, notamment par le recours à l'aide internationale;
 - Création ou renforcement d'instances nationales de planification et de réalisation des politiques macroéconomiques;
 - Difficultés particulières aux pays les moins avancés, aux petits pays insulaires en développement, aux pays en développement sans littoral et aux autres pays à l'économie vulnérable : base de ressources médiocre, faible productivité et absence d'institutions financières.
- * Les grands pays développés, lorsqu'ils formulent leurs politiques macroéconomiques, devraient être conscients de l'influence considérable que leur économie exerce sur l'économie mondiale, et des répercussions qui en résultent pour l'économie des pays en développement et l'aptitude de ces derniers à mobiliser leurs ressources nationales**
- La surveillance multilatérale devrait s'exercer dans les deux sens, portant aussi sur les pays développés;
 - Les grands pays développés devront atténuer les modifications brutales de taux d'intérêt et de change.
- * Les politiques intérieures ne peuvent aboutir que dans un environnement international porteur, les facteurs externes ayant un impact critique sur la mobilisation des ressources nationales dans les pays en développement**
- Améliorer la stabilité macroéconomique internationale en instaurant un régime financier et un régime commercial ouverts, relevant de règles claires, justes, non discriminatoires et prévisibles;
 - Accroître la participation des pays en développement à la prise de décisions concernant la vie économique internationale;
 - Moyens d'incitation visant à encourager les flux d'IED aux projets de développement à long terme;
- Mécanismes de régulation des flux de capitaux, surtout à court terme, afin d'en réduire la fébrilité;
 - Trouver des solutions aux problèmes d'endettement extérieur des pays en développement;
 - Réaliser l'objectif convenu de 0,7 % du PNB des pays développés allant à l'APD;
 - Étoffer les capacités;
 - Transfert de technologie;
 - Réglementation et dispositifs garantissant une gestion responsable des transnationales;
 - Mise en place, sous les auspices des Nations Unies, d'instruments internationaux de lutte contre la corruption et d'élimination du blanchiment de l'argent sale, des transactions illicites dans les secteurs des services financiers internationaux, et du rapatriement vers le pays d'origine de fonds virés de manière illicite.
- Mobilisation de ressources internationales pour le développement : investissements étrangers directs et autres flux de capitaux privés**
- * Facilitation des flux de capitaux privés à long terme**
- Renforcer les services de facilitation des affaires et le cadre institutionnel;
 - Renforcer la prise de décisions – et élargir la participation au processus – de l'Agence multilatérale de garantie des investissements (AMGI) contre les risques autres que commerciaux;
 - Encourager les partenariats entre secteurs public et privé par l'intervention d'institutions bilatérales, régionales et multilatérales qui s'occupent de garantie des investissements et de financement;
 - Agir pour accroître l'APD et tirer le meilleur parti de son pouvoir multiplicateur pour attirer des flux privés à long terme, sans pour autant substituer les uns à l'autre;
 - Étudier des mesures susceptibles de faciliter, d'accroître et d'améliorer l'accès des pays en dé-

veloppement aux marchés internationaux de capitaux et aux crédits à l'exportation.

*** Flux de capitaux à court terme**

- Étudier la mise en place d'une taxe sur les transactions de change;
- Envisager des mesures propres à atténuer les effets de la fébrilité des flux de capitaux à court terme;
- Encourager le partage des responsabilités pour la protection sociale à assurer.

*** Élargissement de la gamme des IED**

- Accroître et faciliter la circulation de l'information sur les possibilités d'investissement dans les pays en développement, notamment en Afrique, dans les pays les moins avancés, les petits pays insulaires en développement, les pays en développement sans littoral, les pays de transit en développement et les autres pays en développement;
- Améliorer l'infrastructure sociale des pays en développement afin de leur donner les moyens de développer leurs équipements matériels, et de leur munir l'accès et l'usage des marchés internationaux de capitaux;
- Faire en sorte que lorsqu'elles évaluent le risque d'insolvabilité de l'État en développement emprunteur, les institutions internationales et les banques, ainsi que les agences d'information financière se fondent sur des critères objectifs et transparents.

*** Améliorer l'incidence des investissements sur le développement**

- Encouragement à l'investissement dans des domaines nouveaux, et à l'investissement en contreprise soutenant des secteurs productifs des pays en développement et leurs objectifs de développement;
- Évaluation par les Nations Unies de l'incidence des investissements sur le développement dans les domaines suivants : transfert de technologie, création d'emplois locaux, ouverture de l'accès aux marchés et renforcement des capacités;
- Formulation de règles garantissant une gestion responsable des sociétés, sociale et écologique

notamment, et la responsabilisation des investisseurs.

*** Renforcement des capacités**

- Introduction de mesures propres à renforcer l'aptitude des pays en développement à attirer une part plus importante de l'IED mondial;
- Aide aux pays en développement à se doter des capacités voulues, surtout pour ce qui est de la valorisation des ressources humaines et du développement des institutions, notamment par la science, la technologie et les technologies de l'information et de la communication.

Commerce

*** Le système multilatéral d'échanges commerciaux devrait être ouvert, juste, équitable, prévisible, non discriminatoire, transparent, relevant de règles claires et axé sur le développement, aidant tous les pays, notamment en développement, à exercer leur droit au développement**

- Il faut établir à l'OMC une filière rapide pour l'examen et la mise en oeuvre des mesures intéressant au plus haut point les pays en développement; les dispositions spéciales des accords issus des négociations d'Uruguay en faveur de ces pays devront être appliquées rapidement dans l'équité.

Dette

*** Nécessité de déterminer dans quelle mesure l'allègement de la dette devra concourir à la poursuite des objectifs du financement au service du développement**

*** Mesures garantissant la mise en oeuvre intégrale et rapide de l'Initiative en faveur des pays pauvres très endettés (PPTE) et reconnaissance du fait que l'Initiative renforcée devra être assortie d'autres mesures**

- L'Initiative renforcée n'est pas suffisante pour permettre aux pays en développement les plus pauvres de parvenir au développement et d'éliminer la pauvreté;

- L'Initiative devrait être intégralement financée au moyen de ressources nouvelles et supplémentaires;
 - Il faudrait annuler l'ensemble de la dette publique bilatérale des PPTE;
 - L'Initiative renforcée sera à mettre en oeuvre avec souplesse;
 - Il faudra laisser une certaine souplesse aux critères d'admission des pays au bénéfice de l'Initiative renforcée, surtout pour les pays sortant d'un conflit;
 - Le lien entre l'Initiative renforcée et les programmes de lutte contre la pauvreté devra rester à l'examen;
 - La gestion de la dette est à améliorer;
 - Il faudra fournir plus d'assistance technique;
 - Dans certaines situations, il y aurait lieu d'envisager un moratoire, ou même l'annulation de la dette;
 - On devra offrir un financement nouveau à des conditions extrêmement favorables, voire sous forme de dons;
 - Il faut éviter de faire payer à d'autres pays en développement l'allègement de la dette d'un pays;
 - Des mesures spéciales, dont l'annulation de la dette, devraient être prises lorsque la lutte contre la pauvreté et la réalisation du développement durable sont particulièrement difficiles, en Afrique notamment.
 - On pourrait envisager des dispositions analogues à la législation américaine des faillites.
- * S'agissant de la dette des pays à revenu intermédiaire, il y a lieu d'étudier les mesures suivantes et d'agir en fonction des résultats**
- Améliorer la gestion de la dette, notamment celle du passif;
 - Empêcher la concentration des échéances;
 - Élaborer des principes plus clairs et des mécanismes plus transparents pour la solution des problèmes d'endettement;
- Faire en sorte que tous les débiteurs, privés notamment, participent pleinement aux négociations sur la dette et à l'élaboration de solutions;
 - Envisager des dispositifs de dernier recours, notamment ressortissant à la médiation, et des dispositions analogues à la législation américaine des faillites;
 - Envisager pour la dette un moratoire servant à soutenir les investissements dans le secteur social;
 - Faciliter l'accès continu aux marchés internationaux de capitaux, même en cas de problèmes d'endettement;
 - Éviter de faire payer à d'autres pays les mesures de désendettement en faveur des pays à revenu intermédiaire.
- * Problèmes systémiques**
- Mettre en place des dispositifs d'alerte avancée;
 - Étudier les liens éventuels entre l'allègement de la dette et les échanges commerciaux;
 - Favoriser le resserrement de la coopération entre l'Organisation des Nations Unies, l'Organisation mondiale du commerce et les institutions de Bretton Woods;
 - Trouver des solutions au transfert négatif de ressources (ressources nettes allant des pays en développement vers les pays développés);
 - Revoir les conditions dont sont assortis actuellement les instruments du FMI et de la Banque mondiale, notamment pour veiller à ce qu'elles soient compatibles avec les priorités de développement et les programmes nationaux.
- Résoudre les problèmes systémiques : renforcer la cohérence des systèmes monétaire, financier et commercial internationaux à l'appui du développement**
- * Élargir et renforcer la participation des pays en développement à la prise des décisions et à l'action normative internationales**

- Accroître et améliorer la participation des pays en développement au FMI, à la Banque mondiale et à l'OMC;
 - Définir par une démarche ouverte, sans exclusive, en participation et avec le sens des comptes à rendre, des normes et des codes universels;
 - Les groupements ad hoc qui prennent des décisions de politique générale qui ont des répercussions pour le monde entier devraient avoir un rôle complémentaire, alimentant le débat dans des instances représentatives et dotées de mandats intergouvernementaux émanant d'une large part de la communauté internationale et clairement définis;
 - Les normes et les codes dont l'application est universelle devraient être élaborés avec la participation de tous les pays.
- * Une architecture financière adaptée aux priorités de la croissance et du développement, surtout dans les pays en développement**
- Le système financier international devrait être stable et adapté aux besoins du développement;
 - Il faudrait envisager un arrangement international, voire un cadre réglementaire, permettant de réduire la fébrilité des courants financiers internationaux;
 - Des ressources suffisantes devraient exister pour un financement d'urgence, auquel les pays touchés par une crise financière pourraient avoir accès en temps utile;
 - Une surveillance multilatérale symétrique de tous les pays devrait être exercée par le FMI et les institutions régionales et sous-régionales;
 - Les conditions du recours aux ressources multilatérales devraient rester dans les limites du mandat et des responsabilités des institutions consentant les prêts, sans introduire d'incompatibilité.
- * Il faut assurer une participation pleine et efficace des pays en développement au système commercial international**
- Dispositions spéciales garantissant aux pays en développement la possibilité de bénéficier pleinement du système commercial international;
- Mise en place d'une relation institutionnelle entre l'ONU et l'OMC à l'échelon intergouvernemental et à celui des secrétariats, et, à l'échelon intergouvernemental, en ce qui concerne la participation des États Membres de l'ONU et des États ayant statut d'observateur à l'Organisation.
- * Appui aux dimensions régionale et sous-régionale de la prise de décisions économiques internationales**
- Promouvoir l'intégration des pays en développement à l'économie mondiale par la coopération régionale et sous-régionale;
 - Renforcer par des mesures appropriées les moyens de réaction régionaux et sous-régionaux en cas de crise financière, notamment en facilitant le financement d'urgence en temps de crise.
- * Renforcer le rôle de l'ONU face aux problèmes économiques mondiaux, notamment pour la promotion de l'intégration économique mondiale surtout des pays en développement, dans l'efficacité et l'équité, et pour plus de cohérence des politiques économiques mondiales à l'appui du développement**
- Concertation politique et recherche de consensus, à l'échelon international, sur les questions de croissance économique, de développement social et d'équité dans le monde entier;
 - Coordination des politiques pour une croissance plus rapide et plus équitable dans le monde, coopération internationale en matière fiscale;
 - Incidences concernant l'Assemblée générale, le Conseil économique et social et le Secrétariat de l'ONU.
- Mesures de suivi**
- Le suivi de la Conférence internationale sur le financement du développement doit constituer une démarche efficace et intégrée, ménageant la coordination intergouvernementale, internationale et régionale, et comporter une concertation politique régulière de haut niveau entre l'ONU, les institutions de Bretton Woods et l'Organisation mondiale du commerce, avec la participation des États Membres et des États ayant statut d'observer.

vateur, dans un processus faisant appel à toutes les parties prenantes.

13. Japon

15 avril 2001

L'ordre du jour provisoire de la Conférence internationale sur le financement du développement vise une large gamme de questions liées au développement. Pour déboucher sur des résultats concrets, toutefois, les délibérations devraient être axées sur quelques sujets précis. Ces sujets devraient être tels que : a) les résultats des discussions officieuses tenues lors de la deuxième session du Comité laissent espérer une convergence d'opinions; b) on puisse obtenir des progrès authentiques et réalistes aux Nations Unies; et c) on évite de répéter une action entreprise dans d'autres instances internationales.

Dans cet esprit, le Japon propose d'examiner plus avant les thèmes « valorisation des ressources humaines », et « coopération Sud-Sud ».

Valorisation des ressources humaines

L'un des grands obstacles à la bonne mobilisation et à l'usage efficace des ressources financières tient aux insuffisances des ressources humaines. Les partenaires du développement peuvent toutefois, par la coopération technique, aider les pays en développement à valoriser leurs ressources humaines. Les incidences favorables de la valorisation des ressources humaines se manifestent particulièrement dans les domaines ci-après : a) mobilisation des ressources nationales par le microfinancement et l'épargne postale; b) conditions attrayantes pour l'investissement étranger direct (législation, renforcement des institutions); c) amélioration des conditions d'échanges commerciaux (diversification, commercialisation, meilleure aptitude à négocier); et d) meilleure gestion de la dette.

14. Burundi

16 avril 2001

Introduction

Le Gouvernement burundais apporte son soutien total à l'organisation de cette réunion internationale sur le financement du développement et considère que celle-ci doit constituer un moment important pour la concrétisation des engagements pris au cours du Sommet du Millénaire.

Il soutient le rapport du Secrétaire général qui contient plusieurs recommandations pertinentes et constitue un apport capital au processus préparatoire de la réunion internationale de haut niveau sur le financement du développement.

Il se félicite également de l'état d'avancement des travaux préparatoires et des riches échanges qui ont déjà eu lieu au cours des deux sessions précédentes du Comité préparatoire, et remercie le Mexique pour avoir accepté d'abriter cette réunion.

Le Gouvernement burundais souhaiterait qu'au cours des prochains travaux du Comité et qu'au moment de la formulation des propositions et des initiatives concrètes pour la réunion de haut niveau, une attention particulière soit portée sur les points suivants.

A. Sur le plan général

1. Garder à l'esprit les engagements pris par les chefs d'État et de gouvernement au cours du Sommet du Millénaire, notamment l'engagement de défendre les principes d'égalité, de solidarité et de justice sociale, et l'objectif crucial de réduire de moitié la pauvreté d'ici l'an 2015. Cela constitue un défi immense pour la communauté internationale, compte tenu des moyens et des réformes nécessaires pour arriver à ces objectifs. Cela exigera nécessairement une profonde révision des mécanismes qui régissent la mondialisation en vue d'assurer une répartition plus équitable de ses bienfaits et bénéfices, et inverser ainsi la tendance actuelle qui fait que les riches s'enrichissent et les pauvres s'appauvrissent davantage. Des efforts massifs devront être consentis pour aider les pays en développement à mobiliser les ressources dont ils ont besoin pour financer un développement soutenu.

2. À l'instar du Sommet du Millénaire, cette réunion devrait être organisée au plus haut niveau sous la forme d'un sommet réunissant les chefs d'État et de gouvernement, compte tenu de l'importance et du caractère hautement stratégique des décisions qui devraient être prises à cette réunion. En effet, un consensus international au plus haut niveau est indispensable pour que cet événement constitue un tournant majeur pour la mise en place d'un nouvel ordre économique mondial fondé sur plus d'équité, la solidarité et la justice sociale.

3. Cette Conférence internationale de haut niveau devrait donner lieu à une déclaration politique, exprimant une volonté politique ferme et une détermination de tous les gouvernements et de la communauté internationale tout entière pour prendre une action collective en vue de résoudre les questions du financement du développement durable pour tous; à la définition des principales politiques qui doivent être appliquées, à la fois aux niveaux national et international, des objectifs et des buts collectifs à atteindre et les moyens requis pour y parvenir; à la mise en place des mécanismes de suivi; à la création d'un cadre chargé de procéder à des examens périodiques de la mise en oeuvre du programme d'action; et à une évaluation des problèmes émergents.

4. La réalisation des objectifs fixés exigera, comme l'a souligné le Secrétaire général des Nations Unies lors de son intervention à l'ouverture des travaux de la deuxième session du Comité, des efforts massifs et concertés de la part de nombreux acteurs différents, les riches comme les pauvres, le secteur public comme le secteur privé, la société civile, les institutions internationales, les milieux commerciaux comme les milieux volontaires.

B. En ce qui concerne les thèmes spécifiques

1. Mobilisation des ressources nationales pour le développement

1.1 Tous les pays doivent admettre que la mobilisation des ressources nationales pour le développement nécessite un environnement favorable caractérisé notamment par de bonnes politiques macroéconomiques (assainissement des finances publiques, maîtrise de l'inflation, mise en place des mécanismes effectifs et efficaces de répartition des dépenses de l'État, etc.),

ainsi que la création des conditions favorables et un espace suffisant pour l'extension du secteur privé. La stabilité politique, la bonne gouvernance et l'état de droit, la solidité et la transparence du système juridique, les garanties données aux investisseurs privés, la transparence des administrations publiques, des marchés et des entreprises, le respect du droit des contrats et de la propriété privée, la lutte contre la corruption aux niveaux national et international, la participation des citoyens et de la société civile à la vie publique, l'égalité d'accès aux ressources par les femmes et les hommes, sont également des éléments indispensables pour promouvoir la mobilisation des ressources nationales en faveur du développement.

1.2 Cependant, même si chaque pays a la responsabilité de mobiliser les ressources intérieures nécessaires pour son propre développement, la réunion internationale de haut niveau doit reconnaître que certains pays en développement ne disposent pas d'une base économique fiable de nature à leur garantir des capacités de production, d'épargne et de gestion capables de leur permettre d'engager seuls le processus de financement des programmes pour la réduction de la pauvreté et assurer la croissance. Ces pays doivent compter dans un premier temps sur la mobilisation des ressources extérieures et la solidarité internationale pour enclencher leur développement.

1.3 Il est également important de reconnaître le caractère hétérogène des pays en développement, la diversité des difficultés et des contraintes auxquelles ces pays sont confrontés, aussi bien sur le plan économique que sociopolitique, et proposer que des solutions viables et concrètes soient trouvées pour chacun des cas, en tenant compte des spécificités nationales.

2. Mobilisation des ressources internationales en faveur du développement : investissements étrangers directs et autres flux de capitaux privés

2.1 Il faut tout d'abord souligner l'importance de l'existence d'un environnement intérieur et international favorable dans l'attraction des investissements étrangers directs (IED), ainsi que le rôle très important que ces derniers peuvent jouer dans le développement d'un pays puisqu'ils constituent généralement une voie très rapide de transfert de capitaux, de technologies et de savoir-faire, conduisant à une augmentation de la compétitivité, à l'accès du marché mondial et à la croissance.

2.2 Cependant, il faut souligner que les IED sont souvent guidés essentiellement par la recherche du profit et non du mieux-être des populations. Les gouvernements devront donc concevoir des politiques de manière que, au-delà de la recherche du profit, les IED intègrent la dimension du développement social et durable. De plus, des mécanismes appropriés doivent être instaurés pour concrétiser la responsabilité sociale et le civisme des entreprises.

2.3 Il faut souligner aussi le fait qu'aujourd'hui les IED sont concentrés essentiellement dans les pays développés et dans quelques pays en transition, et que la part qui revient aux pays les moins avancés est très marginale. Des mesures devront être adoptées au cours de la réunion internationale de haut niveau pour accroître les flux d'IED dans les pays en développement. Il faudra notamment mettre en place des mécanismes de couverture de risques et d'autres mesures d'encouragement complémentaires en faveur des IED à destination des pays en développement et surtout des pays les moins avancés.

2.4 Il est également nécessaire d'assurer la stabilité et l'efficacité des marchés des capitaux, et d'éliminer les fonds spéculatifs qui ont causé tant de ravages pendant la crise financière asiatique de 1997. Une réforme substantielle des institutions financières internationales est donc nécessaire pour arriver à stabiliser le système financier international.

3. Aide publique au développement

3.1 La réunion internationale de haut niveau devra reconnaître que, pour la plupart des pays en développement, par manque de ressources intérieures dû à la faiblesse de leur économie, l'APD joue un rôle crucial et constitue une source de financement capitale pour la réduction progressive de la pauvreté et leur perspective de développement. Pour que les objectifs très ambitieux fixés au cours du Sommet du Millénaire soient réalisés, il faudra que tous les pays industrialisés acceptent, non seulement d'atteindre, mais aussi de dépasser, l'engagement qu'ils ont pris de consacrer 0,7 % de leur produit national brut à l'APD.

3.2 Il est également nécessaire d'accroître l'efficacité et la rentabilité de l'APD, en s'assurant notamment qu'elle soit déployée dans le cadre d'une stratégie axée sur la réduction de la pauvreté et propre à mener une croissance durable et équitable, et à laquelle le gouvernement et la société civile sont parties prenantes.

L'APD devrait également répondre à des programmes établis en concertation avec les partenaires extérieurs du développement.

3.3 L'APD devrait spécialement cibler les pays les plus vulnérables, notamment les pays les moins avancés, les petits États insulaires en développement et les pays en développement sans littoral.

3.4 L'APD ne doit pas être liée à des conditionnalités qui limitent souvent son impact, et les procédures de son déploiement devront être allégées, les frais de transaction rendus le plus faible possible. De plus, l'APD devrait tenir compte des caractéristiques propres et des besoins formulés par les pays bénéficiaires, et ces derniers devraient en être les principaux gestionnaires.

3.5 Une action vigoureuse de plaidoyer en faveur de l'APD doit être menée auprès de l'opinion publique des pays développés pour faire comprendre le bien-fondé et l'utilité de cette dernière dans la lutte contre la pauvreté et la misère, en vue de répondre à l'argument selon lequel l'aide consacrée au développement serait perçue dans les pays développés comme un gaspillage des ressources parce que mal utilisée et souvent détournée.

4. Dette

4.1 La dette extérieure constitue un des obstacles majeurs au développement de certains pays, et cette question devra nécessairement trouver une réponse appropriée si on veut réaliser les objectifs fixés.

4.2 Pour des pays comme le Burundi, ce problème hypothèque tout effort de développement et de réduction de la pauvreté, et des mesures exceptionnelles devraient être prises pour répondre à la situation exceptionnelle et dangereuse que connaissent ces pays face au fardeau de la dette.

4.3 Il est notamment indispensable d'éliminer les conditionnalités irréalistes posées pour bénéficier de l'initiative PPTE et aller au-delà de cette dernière, en annulant notamment la dette des pays pauvres lourdement endettés.

5. Commerce

5.1 Le commerce est un des moyens les plus efficaces pour mobiliser les ressources pour le financement du développement. C'est un des instruments indispensables pour promouvoir la croissance et réduire/éliminer la pauvreté. Mais, pour cela, il faut que l'environ-

nement aussi bien sur le plan national qu'international soit de nature à favoriser l'activité commerciale.

5.2 La réunion internationale devra reconnaître la particularité de l'Afrique qui connaît des problèmes structurels profonds qui l'empêchent de participer de manière substantielle aux échanges mondiaux. En effet, sa part dans le commerce mondial n'a cessé de régresser et, aujourd'hui, les économies africaines ne contribuent que pour moins de 2 % des échanges mondiaux. Une large majorité des pays africains reste encore tributaire, pour leurs exportations, de deux à quatre produits de base sans grande valeur ajoutée, des produits comme le cacao, le café, le thé et le pétrole. Une attention toute particulière devra être réservée aux pays africains et assistance technique et financière substantielle devrait leur être accordée pour les aider à augmenter et à élargir leur offre, afin qu'ils puissent accroître leur part dans le commerce mondial et cesser d'être marginalisés.

5.3 Les pays développés devraient garantir, sans délai, l'accès libre des pays les moins avancés à leur marché pour tous les secteurs et tous les produits sauf les armes, et envisager de faire de même pour les autres pays en développement, notamment les pays d'Afrique et les petits États insulaires en développement.

5.4 Une assistance technique devrait être accordée aux pays en développement pour leur permettre d'appliquer les accords de l'OMC. Pour ces derniers, les pays membres de l'OMC ne devraient pas avoir recours à des mesures et à des règles restrictives et **devraient garantir** que les normes, spécifications technique et mesures sanitaires et phytosanitaires ne soient pas utilisées pour entraver les échanges commerciaux, qu'elles peuvent être respectées par les pays en développement et que ceux-ci reçoivent une assistance suffisante à cet effet.

5.5 Les pays développés et les organisations internationales concernées devraient élaborer de toute urgence des mesures pour aider les pays en développement à faire face aux fluctuations des prix de base, en mettant notamment en place un fonds de stabilisation pour couvrir ces fluctuations et le risque d'instabilité lié à l'accélération de la mondialisation.

6. Questions liées aux systèmes

6.1 La réunion internationale devrait reconnaître le besoin existant et prendre toutes les mesures qu'il faut pour renforcer la cohérence des systèmes monétaire,

financier et commercial internationaux. Des réformes sont indispensables pour permettre aux institutions financières internationales de mieux accompagner les changements découlant de la mondialisation et de mieux relever les nouveaux défis en matière de développement, d'améliorer la représentation et la participation de tous les pays au processus de prise de décisions et à l'activité normative, en particulier les pays en développement, et de favoriser responsabilité, transparence et équité. Ces réformes devraient aboutir à la mise en place d'une nouvelle architecture financière, internationale, garantissant la stabilité et l'efficacité des marchés et à même de gérer la mondialisation de façon à assurer l'intégration des priorités des pays en développement en matière de croissance et de développement, en vue de promouvoir plus de développement et d'équité économique et sociale.

6.2 Il est également indispensable d'assurer le renforcement des Nations Unies qui devraient être reconnues comme cadre adéquat pour exploiter le potentiel de la mondialisation dans le financement du développement.

C. Conclusion

Le constat qu'on peut dégager au stade actuel est que, malgré la prise de conscience par toutes les parties du monde sur les dangers d'une mondialisation qui, dans sa forme actuelle, aggrave chaque jour le fossé entre les riches et les pauvres et contribue à la marginalisation de plus en plus de pays et plus particulièrement en Afrique, on ne sent pas encore au sein de la communauté internationale l'existence d'une volonté ferme pour engager une action décisive et se donner les moyens nécessaires à la réalisation des objectifs nobles et ambitieux fixés par les chefs d'État et de gouvernement au cours du Sommet du Millénaire.

Si toutes les parties prenantes sont suffisamment impliquées et décident de s'engager dans les orientations tracées au cours de ce Sommet du Millénaire, la Conférence sur le financement du développement pourrait constituer un tournant majeur visant à créer un environnement favorable à la naissance d'un consensus international pour un développement durable et équilibré de toutes les nations de ce monde. Tous les pays devraient s'impliquer fortement dans le processus préparatoire pour donner le maximum de chances de succès à cette conférence.

15. Australie

16 avril 2001

Vue d'ensemble

L'Australie appuie le rapport du Secrétaire général dans ses grandes lignes ainsi que nombre des conclusions et recommandations qui y sont formulées. Elle se félicite en particulier que l'accent y soit mis sur le rôle primordial des politiques intérieures et de la gouvernance, la nécessité d'encourager les flux de capitaux privés, l'importance des partenariats et la nécessité d'améliorer l'APD sur le plan de la qualité (plutôt que sur celui de la seule quantité). D'une manière générale, l'Australie estime que le financement du développement gagnerait à ce que des débats plus poussés soient consacrés aux moyens d'atteindre les objectifs suivants :

- Orienter plus utilement le financement du développement et le rendre plus cohérent afin d'en assurer l'efficacité quant à la réduction de la pauvreté, d'une part, et la durabilité, de l'autre;
- Préciser les liens et relations synergiques entre les principaux domaines d'action définis dans le rapport du Secrétaire général;
- Réduire les coûts de transaction de l'aide grâce à une meilleure coordination et à des procédures communes, notamment en matière d'établissement de rapports;
- Continuer à améliorer la coopération entre l'Organisation des Nations Unies et les organismes issus des accords de Bretton Woods, étant entendu qu'il importe d'éviter tout chevauchement d'activités;
- Pourvoir aux besoins particuliers des petits États insulaires en développement.

Sujets de débat

Mobilisation des ressources financières nationales

- Importance de la mobilisation des ressources nationales en tant que moteur de la croissance;
- Aider les pays en développement à mettre sur pied des économies ouvertes comportant des mar-

chés financiers dûment contrôlés et réglementés, des institutions économiques solides et des cadres de politique économique convaincants et transparents;

- Acheter les préparatifs entrepris en vue de la mise au point d'un instrument juridique international contre la corruption;
- Prendre en considération les problèmes particuliers auxquels les petits États insulaires en développement se heurtent en raison de leur éloignement des principaux marchés, de l'étroitesse de leurs bases de ressources naturelles et d'exportations, ainsi que de l'éventail de compétences dont ils disposent, de leur forte dépendance à l'égard d'importations coûteuses, du fait que leur accès aux capitaux privés est limité, et de leur vulnérabilité face aux catastrophes naturelles ainsi qu'à la dégradation de l'environnement.

Mobilisation des ressources internationales

- Éléments de bonne gouvernance requis pour attirer les capitaux privés (de solides données économiques fondamentales, un environnement propice, stable et sûr pour l'investissement privé et la primauté du droit, par exemple);
- Organisation de réunions spéciales de concertation à l'échelon mondial pour examiner les avantages et inconvénients des accords d'investissement.

Commerce

- Poursuite de l'action que les partenaires commerciaux mènent dans le cadre de l'OMC en vue de libéraliser le commerce des biens et des services les plus importants pour les pays en développement;
- Réduction des subventions à la production agricole dans les pays développés;
- Mise au point et application de politiques de renforcement des capacités commerciales des pays en développement.

Aide publique au développement

- Facteurs influant sur la qualité de l'aide, notamment coordination plus étroite et harmonisation

des politiques et procédures opérationnelles des donateurs.

Dettes

- Veiller à ce que la communauté internationale continue d'appuyer l'Initiative en faveur des pays pauvres très endettés prise par la Banque mondiale et le FMI;
- Saine gestion de la dette par les pays en développement.

Problèmes systémiques

- Renforcer la coopération/le dialogue entre l'Organisation des Nations Unies et les organismes issus des accords de Bretton Woods, tout en évitant le chevauchement d'activités;
 - Réformes récemment apportées en vue d'accroître la transparence et le souci du client dans les opérations de la Banque mondiale;
 - Rôle important que des collectifs petits et souples, tels que le Groupe des Vingt, peuvent jouer en rassemblant les dirigeants des pays développés et des pays en développement, ainsi que de hauts représentants du FMI et de la Banque mondiale;
 - Mesures à envisager pour améliorer la coopération entre les administrations fiscales nationales.
-